

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
		<i>Division organique 01. Parlement de Wallonie.</i>	
Programme	01.00		
		Dotation au Parlement de Wallonie.	
		57 686	57 686
Programme	01.01		
		Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.	
		1 598	1 598
		Totaux pour la division organique 01.	
		59 284	59 284
		<i>Division organique 02. Dépenses de cabinet Ministre-Président du Gouvernement wallon</i>	
Programme	02.01		
		Subsistance	
		3 900	3 900
		<i>Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine</i>	
Programme	02.02		
		Subsistance	
		3 465	3 465
		<i>Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique</i>	
Programme	02.03		
		Subsistance	
		3 169	3 169
		<i>Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville, du Logement et de l'Energie</i>	
Programme	02.04		
		Subsistance	
		2 901	2 901
		<i>Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports, des Aéroports et du Bien-être animal</i>	
Programme	02.05		
		Subsistance	
		2 701	2 701
		<i>Ministre de l'Emploi et de la Formation</i>	
Programme	02.06		
		Subsistance	
		2 577	2 577
		<i>Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative</i>	
Programme	02.07		
		Subsistance	
		2 523	2 523
		<i>Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives</i>	
Programme	02.08		
		Subsistance	
		2 264	2 264
		Totaux pour la division organique 02.	
		23 500	23 500
		<i>Division organique 09. Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>	
Programme	09.01		
		Conseil économique et social de Wallonie.	
		5 737	5 737
Programme	09.02		
		Service social.	
		5 018	5 018
Programme	09.03		
		Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets	
		2 953	2 953
Programme	09.04		
		e-Wallonie-Bruxelles-Simplification	
		6 540	6 315
Programme	09.06		
		Secrétariat du Gouvernement wallon	
		842	842
Programme	09.07		
		Collaborateurs des Ministres sortis de charge	
		444	444
Programme	09.08		
		Commissariat général au Tourisme	
		57 914	57 914
Programme	09.09		
		Relations extérieures	
		23 402	24 884
Programme	09.10		
		Commerce extérieur et investisseurs étrangers	
		70 887	70 887
Programme	09.11		
		Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	
		5 710	5 710
		Totaux pour la division organique 09.	
		179 447	180 704
		<i>Division organique 10. Secrétariat général</i>	
Programme	10.01		
		Fonctionnel	
		44 129	38 785
Programme	10.02		
		Secrétariat général	
		1 133	1 257

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 10.03	Service de la Présidence et Chancellerie.	11 303	11 122
	<i>Fonds budgétaire en matière de Loterie</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	7 051	7 671
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	4 503	4 503
	<i>Disponible pour l'année</i>	11 554	12 174
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 503	4 503
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	7 051	7 671
Programme 10.04	Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels	1 962	2 184
Programme 10.05	Audits	596	526
Programme 10.06	Communication, archives et documentation	1 927	1 927
Programme 10.07	Géomatique	3 648	4 993
	Totaux pour la division organique 10.	64 698	60 794
	Division organique 11.		
	Personnel et affaires générales		
Programme 11.02	(Modifié) Gestion du personnel	66 786	66 712
Programme 11.04	Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique	5 169	5 625
Programme 11.06	Affaires juridiques	43	43
	Totaux pour la division organique 11.	71 998	72 380
	Division organique 12.		
	Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
Programme 12.01	Fonctionnel	91 407	50 640
Programme 12.02	Budget-Comptabilité-Trésorerie	1 990	12 850
Programme 12.05	Gestion du Trésor	416	516
Programme 12.07	Dettes et garanties	300 948	304 594
Programme 12.09	Finance et Comptabilité	2 076	2 065
Programme 12.11	Fiscalité	1 669	1 664
Programme 12.21	Gestion informatique du Service Public de Wallonie	36 746	42 696
Programme 12.22	Equipement et fournitures.	12 825	12 825
Programme 12.23	Gestion immobilière et bâtiments.	36 773	36 427
Programme 12.31	Implantation immobilière.	27 335	25 494
	<i>Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	72	72
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
	<i>Disponible pour l'année</i>	72	72
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	72	72
	Totaux pour la division organique 12.	512 185	489 771
	Division organique 13.		
	Routes et bâtiments		
Programme 13.01	Fonctionnel	92 276	92 276

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
Programme 13.02	(Modifié) Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau	286 328	270 940	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	300	300	
	<i>Disponible pour l'année</i>	300	300	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	300	300	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds des études techniques</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 858	3 799	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 175	2 175	
	<i>Disponible pour l'année</i>	4 033	5 974	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	938	938	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	3 095	5 036		
Programme 13.11	<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 225	7 788	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	15 469	15 469	
	<i>Disponible pour l'année</i>	17 694	23 257	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	4 469	4 469	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	13 225	18 788	
	Programme 13.11	Infrastructures sportives.	50 562	44 611
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	800	800	
	<i>Disponible pour l'année</i>	800	800	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	800	800	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0		
Programme 13.12	Travaux subsidiés	81 137	78 119	
Totaux pour la division organique 13.		510 303	485 946	
Division organique 14.				
Mobilité et voies hydrauliques				
Programme 14.01	Fonctionnel	78 862	79 017	
Programme 14.02	Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière	17 052	18 595	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	39	691	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	9 270	9 270	
	<i>Disponible pour l'année</i>	9 309	9 961	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	6 270	6 270	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	3 039	3 691		
Programme 14.03	Transport urbain, interurbain et scolaire	504 441	505 754	
Programme 14.04	Aéroports et aérodromes régionaux.	92 583	92 583	
Programme 14.11	(Modifié) Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau	156 108	108 642	
	<i>Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial</i>			
	<i>Solde au 1er janvier</i>	6 319	14 840	
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	2 000	2 000	
	<i>Disponible pour l'année</i>	8 319	16 840	
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	2 000	2 000	
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	6 319	14 840	
Totaux pour la division organique 14.		849 046	804 591	
Division organique 15.				
Agriculture, ressources naturelles et environnement				
Programme 15.01	Fonctionnel	123 121	123 421	
Programme 15.02	Coordination des politiques agricole et environnementale	8 755	10 346	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.03	Développement et Etude du milieu	73 077	73 558
	<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	179	179
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	185	185
	<i>Disponible pour l'année</i>	364	364
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	185	185
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	179	179
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 621	2 029
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	625	625
<i>Disponible pour l'année</i>	2 246	2 654	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	625	625	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 621	2 029	
Programme 15.04	Aides à l'Agriculture	74 396	74 047
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	413	448
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	130	130
	<i>Disponible pour l'année</i>	543	578
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	130	130
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	413	448	
Programme 15.11	Nature, Forêt, Chasse-pêche	16 855	18 369
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	2 579	2 585
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	91	91
	<i>Disponible pour l'année</i>	2 670	2 676
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	91	91
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	2 579	2 585
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	881	881
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	35	35
<i>Disponible pour l'année</i>	916	916	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	35	35	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	881	881	
Programme 15.12	Espace rural et naturel	40 173	40 089
	<i>Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	4 013	4 285
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	654	654
	<i>Disponible pour l'année</i>	4 667	4 939
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	654	654
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 013	4 285	
Programme 15.13	Prévention et Protection : Air, Eau, Sol	123 944	129 319
	<i>Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	113	113
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	40 000	40 000
	<i>Disponible pour l'année</i>	40 113	40 113
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	40 000	40 000
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	113	113
	<i>Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	88 572	132 760
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	58 179	58 179
<i>Disponible pour l'année</i>	146 751	190 939	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	32 179	37 179	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	114 572	153 760	
<i>Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau</i>			
<i>Solde au 1er janvier</i>	509	733	
<i>Recettes de l'année en cours</i>	500	500	
<i>Disponible pour l'année</i>	1 009	1 233	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	500	500	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	509	733	
Programme 15.14	Police et contrôle	1 468	1 473

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
Programme 15.15	(Nouveau) Politique des déchets-ressources	45 936	45 900
	<i>(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	34 759	38 486
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	36 355	36 355
	<i>Disponible pour l'année</i>	71 114	74 841
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	27 772	27 772
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	43 342	47 069
	<i>Totaux pour la division organique 15.</i>	507 725	516 522
	<i>Division organique 16.</i>		
	<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>		
Programme 16.01	Fonctionnel	49 581	49 601
Programme 16.02	Aménagement du territoire et urbanisme.	18 477	19 296
Programme 16.03	Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.	67 229	72 288
	<i>(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter (SAR) et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	3 536	3 536
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	1 508	1 508
	<i>Disponible pour l'année</i>	5 044	5 044
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	258	258
	<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	4 786	4 786
	<i>Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code/ D.V.15 du Code du développement territorial)</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	1 139	2 146
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	100	100
<i>Disponible pour l'année</i>	1 239	2 246	
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	100	100	
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	1 139	2 146	
Programme 16.11	Logement : secteur privé.	195 951	194 563
Programme 16.12	Logement : secteur public.	165 055	178 018
	<i>Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	35	35
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	75	75
	<i>Disponible pour l'année</i>	110	110
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	75	75
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	35	35	
Programme 16.21	Monuments, sites et fouilles.	48 433	41 709
Programme 16.31	Energie.	75 212	79 983
	<i>Fonds budgétaire: Fonds Energie</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	5 923	23 109
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	15 000	15 000
	<i>Disponible pour l'année</i>	20 923	38 109
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	12 480	12 480
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	8 443	25 629	
Programme 16.41	Première Alliance Emploi - Environnement.	123 886	126 240
	<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2</i>		
	<i>Solde au 1er janvier</i>	3 000	9 483
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	35 013	35 013
	<i>Disponible pour l'année</i>	38 013	44 496
	<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	32 013	32 013
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	6 000	12 483	
Programme 16.42	Développement durable	5 505	5 700
	<i>Totaux pour la division organique 16.</i>	749 329	767 398

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux		
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
		Division organique 17.		
		Pouvoirs locaux, action sociale et santé		
Programme	17.01	Fonctionnel	16 580	16 588
Programme	17.02	Affaires intérieures	1 688 192	1 688 468
Programme	17.11	Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire	3 105	3 105
Programme	17.12	Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles	4 547 732	4 508 903
Programme	17.13	Action sociale.	172 356	170 841
Programme	17.14	(Modifié) Crèches et petite enfance	5 143	4 737
		Totaux pour la division organique 17.	6 433 108	6 392 642
		Division organique 18.		
		Entreprises, emploi et recherche		
Programme	18.01	Fonctionnel	31 828	31 978
Programme	18.02	Expansion économique.	43 212	38 938
		<i>Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)</i>		
		<i>Solde au 1er janvier</i>	102	102
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
		<i>Disponible pour l'année</i>	102	102
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	102	102
Programme	18.03	Restructuration et développement.	170 726	170 726
Programme	18.04	Zonings.	45 041	44 163
Programme	18.05	(Modifié) Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.	15 437	15 002
Programme	18.06	P.M.E. et Classes moyennes.	130 021	113 989
Programme	18.11	Promotion de l'Emploi.	43 347	44 111
Programme	18.12	Forem.	382 850	382 850
		<i>Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi</i>		
		<i>Solde au 1er janvier</i>	0	0
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0
		<i>Disponible pour l'année</i>	0	0
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	0	0
Programme	18.13	Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.	741 953	741 953
Programme	18.15	Economie sociale	22 299	22 278
Programme	18.16	Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM	20 833	20 833
Programme	18.17	Titres services - FOREM	426 232	426 232
Programme	18.18	Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM	624 535	624 535
Programme	18.19	Emplois de proximité	17 181	16 401
Programme	18.21	Formation professionnelle	52 389	53 692
Programme	18.22	Forem - Formation.	200 095	206 099
Programme	18.23	Formation agricole.	925	1 644
Programme	18.24	IFAPME	65 441	65 441
Programme	18.25	Politiques croisées dans le cadre de la formation	48 261	49 082
Programme	18.31	Recherche.	47 145	50 997
Programme	18.32	Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation	171 685	139 536
Programme	18.33	Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.	10 592	8 241
Programme	18.34	Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation	19 000	19 000
		<i>Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation</i>		
		<i>Solde au 1er janvier</i>	25 230	75 064
		<i>Recettes de l'année en cours</i>	24 000	24 000
		<i>Disponible pour l'année</i>	49 230	99 064
		<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	19 000	19 000
		<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	30 230	80 064
		Totaux pour la division organique 18.	3 331 028	3 287 721

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017 - LISTE DES PROGRAMMES

(En milliers EUR)

		Crédits initiaux	
		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>Division organique 19.</i>		
	<i>Fiscalité</i>		
Programme 19.01	Fonctionnel	21 254	21 254
Programme 19.02	Fiscalité	30 848	30 398
	Totaux pour la division organique 19.	52 102	51 652
	<i>Division organique 32.</i>		
	<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i>		
Programme 32.01	Cofinancements européens 2007 - 2013	0	0
	Totaux pour la division organique 32.	0	0
	<i>Division organique 33.</i>		
	<i>Provision interdépartementale Plan Marshall 4.0</i>		
Programme 33.02	Plan Marshall 4.0	28 500	28 500
	Totaux pour la division organique 33.	28 500	28 500
	<i>Division organique 34.</i>		
	<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens</i>		
Programme 34.01	Cofinancements européens 2014 - 2020	296 485	133 283
	Totaux pour la division organique 34.	296 485	133 283
	TOTAUX GENERAUX.	13 668 738	13 354 688
	<u>Dont fonds budgétaires:</u>	185 377	190 377
	<i>Solde au 1er janvier</i>	<i>190 168</i>	<i>330 835</i>
	<i>Recettes de l'année en cours</i>	<i>246 967</i>	<i>246 967</i>
	<i>Disponible pour l'année</i>	<i>437 135</i>	<i>577 802</i>
	<i>Dépenses à charge des Fonds</i>	<i>185 377</i>	<i>190 377</i>
	<i>Solde au 31 décembre</i>	<i>251 758</i>	<i>387 425</i>
	<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		

Titre IV. - SECTION PARTICULIERE

							<i>(En milliers EUR)</i>		
Mi-nistre ordon-nateur	Adm.	Article	L I B E L L E S	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Recettes de l'année	Dépenses de l'année	Solde au 31 décembre 2017		
(2)	(3)	(4)	(6)	(10)	(11)	(12)	(13)		
			PARTIE I.						
			Opérations alimentées par des recettes courantes.						
			Section 10.						
LA	SG	60 02 A		-153 730	54 812	38 000	-136 918		
LA	DGO3	60 02 A		0	0	0	0		
LA	SG	60 02 A		4 731	4 850	6 480	3 101		
LA	DGO3	60 02 A		58	0	0	58		
LA	DGO3	60 02 A		695	0	200	495		
LA	DGO2	60 02 A		-1 500	5 200	7 000	-3 300		
			Totaux pour la section 10.	-149 746	64 862	51 680	-136 564		
			Totaux pour le Titre IV, partie I.	-149 746	64 862	51 680	-136 564		
			TOTAUX POUR LE TITRE IV.	-149 746	64 862	51 680	-136 564		

Titre V - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017
		AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT	
		RECETTES	
		Section I. - Opérations courantes	
FU	06.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	0
CD	06.02	Dotation de la Région wallonne en matière d'air	0
CD	06.03	Recettes issues des produits financiers des comptes spécifiques ouverts pour recueillir les fonds de tiers et de la gestion des comptes de l'Agence	0
CD	06.04	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	0
CD	06.05	Contribution du SPW ou des OIP aux projet Fast-start	200
CD	06.06	Contribution du SPW ou des OIP dans le cadre de la neutralité carbone	0
FU	06.07	Dotation de la Région wallonne en matière de climat	2 306
FU	06.08	Participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7 000
CD	16.01	Vente de services à des tiers	0
CD	16.02	Redevances perçues dans le cadre des missions de l'Agence	0
CD	46.01	Dotation de la Région wallonne en matière d'air	6 223
CD	46.02	Prélèvement sur le fonds Environnement - partie "chauffagistes"	300
		Total pour la Section I.	16 029
		Section II. - Opérations de capital	
FU	08.01	Prélèvement sur le fonds Kyoto	40 000
CD	50.01	Fonds de tiers attribués à l'Agence pour l'exécution de plans d'actions ou programmes particuliers	0
CD	77.01	Vente de biens d'investissement y compris des biens incorporels	0
		Total pour la Section II.	40 000
		TOTAL RECETTES	56 029

Titre V - ORGANISMES*(En milliers EUR)*

Min.	A.B.	Libellé	C.E.	C.L.
		AGENCE WALLONNE DE L'AIR ET DU CLIMAT		
		DEPENSES		
		Section I. - Opérations courantes		
CD	11.11	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	0	0
CD	12.11	Frais de fonctionnement, moyens de communication, véhicules, frais d'entretien, moyens informatiques spécifiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	160	160
FU	12.12	Analyses, études, relations publiques en matière de changements climatiques	250	294
CD	12.13	Analyses, études, relations publiques en matière de qualité de l'air	550	550
CD	32.00	Services tels qu'entretien sans augmentation de valeur des outils et études dont l'AwAC n'est pas propriétaire des résultats (air)	0	0
FU	32.01	Services tels qu'entretien sans augmentation de valeur des outils et études dont l'AwAC n'est pas propriétaire des résultats (climat)	0	0
FU	32.02	Subvention aux organismes privés (entreprises et ASBL) en matière de politique climat	400	512
FU	35.40	Contribution à des organismes internationaux	8 175	8 175
CD	35.60	Exécution du programme fast-start	500	726
CD	41.40	Subvention pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	4 957	4 615
FU	43.22	Subvention aux pouvoirs locaux pour la protection de l'air et du climat	25	25
CD	44.30	Subventions de formations dans le cadre des missions de l'Agence	10	10
FU	45.00	Subventions à des universités relatives à de la recherche en matière de climat	0	0
		<i>Totaux Section I.</i>	15 027	15 067
		Section II. - Opérations de capital		
FU	52.01	Subventions aux organismes privés pour investissement en matière de politique climat	0	0
CD	61.41	Subvention en matériel pour l'exploitation des réseaux de mesure de la qualité de l'air	445	423
FU	63.01	Subvention aux pouvoirs locaux pour investissement en matière de politique climat	0	0
CD	74.22	Achat de biens meubles et achats de biens meubles spécifiques aux réseaux de mesure de la qualité de l'air	25	25
FU	74.40	Achat de biens incorporels	0	0
CD	74.80	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (air)	400	214
FU	74.81	Etudes dont les résultats appartiennent à l'AwAC (climat)	400	300
FU	81.51	Participation à des organismes publics en vue de financer des investissements en faveur du climat	40 000	40 000
FU	84.16	Participations à l'étranger	0	0
		<i>Totaux Section II.</i>	41 270	40 962
		TOTAUX DEPENSES	56 297	56 029

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	Budget 2017
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL	
		RECETTES	
		CHAPITRE 41	
		<u>PRODUITS RESULTANT DE L'EXERCICE DE LA MISSION STATUTAIRE DE WBI</u>	
PM	10.01.00	Recettes fonctionnelles	115
PM	10.02.00	Récupérations	2 030
PM	10.03.00	Recettes exceptionnelles	0
PM	10.05.00	BIJ - Dons et legs	0
PM	10.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0
PM	10.07.00	BIJ - Récupérations diverses	50
PM	26.01.00	Intérêts sur placements	15
PM	26.02.00	BIJ -Intérêts sur placement	1
		CHAPITRE 43	
		<u>PRODUITS DE LA VENTE D'OBJETS PATRIMONIAUX</u>	
PM	77.01.00	Produits de la vente de biens mobiliers	0
		CHAPITRE 45	
		<u>INTERVENTION DU SECTEUR PUBLIC</u>	
PM	46.01.00	Dotation de la CF	35 234
PM	46.02.00	Dotation de la RW	23 402
PM	46.03.00	Provision index	0
PM	46.04.00	Divers	338
PM	46.05.00	Moyens transférés de la DO 32 du SPW	115
	46.06.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	0
PM	46.07.00	BIJ - Moyens financiers du MCF	106
PM	46.08.00	BIJ - Recettes relatives aux programmes européens et internationaux	2 281
PM	49.01.00	Contribution de la COCOF	232
		CHAPITRE 49	
		<u>RECETTES POUR ORDRE</u>	
PM	10.04.00	Divers	2 300
		TOTAL RECETTES	66 219

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
		D E P E N S E S		
		CHAPITRE 51		
		<u>MONTANTS A PAYER AUX PERSONNES ATTACHEES A L'ORGANISME</u>		
PM	11.01.00	Rémunération du personnel, y compris les charges sociales	15 335	15 335
PM	11.02.00	Rémunération du personnel engagé dans le cadre d'actions à l'étranger	5 879	5 879
PM	11.03.00	Service social	101	101
PM	11.04.00	Assurance complémentaire.Intervention patronale - carr ext.	150	150
PM	11.05.00	Indemnités couvrant des charges réelles	687	687
PM	11.06.00	Indemnités - Heures supplémentaires	34	34
PM	11.07.00	Provision pension (part patronale)	1 035	1 035
PM	11.08.00	BIJ - Frais de personnel	58	58
PM	12.01.00	Formation professionnelle	60	60
PM	12.02.00	Honoraires forfaitaires	0	0
		Total Chapitre 51	23 339	23 339
		CHAPITRE 52		
		<u>MONTANTS A PAYER A DES TIERS POUR PRESTATIONS, FOURNITURES ET TRAVAUX QUI ONT POUR OBJET DES SERVICES OU DES BIENS NON SUSCEPTIBLES D'ETRE INVENTORIES</u>		
PM	12.03.00	Locaux et matériel	1 107	1 107
PM	12.04.00	Frais de bureau	430	430
PM	12.05.00	Gestion du contentieux	15	15
PM	12.06.00	Autres prestations et travaux par tiers	823	823

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
PM	12.18.00	BIJ - Frais de fonctionnement	162	162
PM	20.01.00	Charges financières	860	860
PM	20.03.00	BIJ - Charges financières	2	2
		Total Chapitre 52	3 399	3 399
		CHAPITRE 53		
		<u>EXERCICE PAR L'ORGANISME DE SA MISSION STATUTAIRE</u>		
	<u>53.1</u>	<u>Visibilité Wallonie-Bruxelles</u>		
PM	12.07.00	Revue "Wallonie-Bruxelles"	55	55
PM	12.08.00	Visibilité internationale WB	390	390
PM	30.08.00	Visibilité internationale WB - subventions	30	30
		Total 53.1	475	475
	<u>53.2</u>	<u>Programme d'événements exceptionnels</u>		
PM	12.09.00	Evénements exceptionnels - CF	0	0
PM	12.10.00	Evénements exceptionnels - RW	0	0
		Total 53.2	0	0
	<u>53.3</u>	<u>Représentation de la Communauté française à l'étranger :</u>		
PM	12.11.00	Dépenses de toute nature concernant les représentations Wallonie-Bruxelles à l'étranger	5 899	5 899
		Total article 53.3	5 899	5 899
	<u>53.4</u>	<u>Secteur multilatéral :</u>		

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
PM	12.12.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral CF	430	430
PM	12.13.00	Dépenses de toute nature dans le domaine multilatéral RW	175	175
PM	30.01.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral CF	683	683
PM	30.02.00	Subventions de projets dans le domaine multilatéral RW	1 609	1 546
PM	30.09.00	Actions cofinancées par l'Union européenne (DO 32) - RW	115	115
PM	35.01.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux CF	4 185	4 185
PM	35.02.00	Cotisations à divers organismes multilatéraux RW	208	208
		Total article 53.4	7 405	7 342
	<u>53.5</u>	<u>Secteur bilatéral</u>		
PM	12.14.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - CF	1 062	1 062
PM	12.15.00	Dépenses de toute nature dans le domaine bilatéral - RW	811	811
PM	30.03.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - CF	1 632	1 582
PM	30.04.00	Subventions de projets dans le domaine bilatéral - RW	2 168	2 038
PM	50.01.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - CF	85	85
PM	50.02.00	Subventions patrimoniales dans le domaine bilatéral - RW	163	163
		Total article 53.5	5 921	5 741
	<u>53.6</u>	<u>Politiques sectorielles</u>		
PM	12.16.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles CF	<u>2 484</u>	<u>2 433</u>
		- culture - audiovisuel	1 368	1 368
		- aide aux acteurs de la solidarité	35	35
		- Education et formation à l'étranger	268	217
		- Recherche - enseignement supérieur	439	439
		- Citoyenneté - jeunesse	0	0
		- autres	374	374

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
PM	12.17.00	Dépenses de toute nature dans les politiques sectorielles RW	<u>503</u>	<u>503</u>
		- citoyenneté jeunesse	0	0
		- rayonnement économique régional	310	310
		- autres	193	193
PM	30.05.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - CF	<u>5 598</u>	<u>5 598</u>
		- culture - audiovisuel	2 159	2 159
		- aide aux acteurs de la solidarité	937	937
		- Education et formation à l'étranger	125	125
		- Recherche - enseignement supérieur	2 342	2 342
		- Citoyenneté - jeunesse	0	0
		- autres	35	35
PM	30.06.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	<u>547</u>	<u>547</u>
		- Citoyenneté-jeunesse	0	0
		- rayonnement économique régional	249	249
		- aide aux acteurs de la solidarité	238	238
		- autres	60	60
PM	30.07.00	Subventions de projets dans les politiques sectorielles - RW	<u>3 450</u>	<u>3 450</u>
		- Citoyenneté-jeunesse		
		- rayonnement économique régional		
		- aide aux acteurs de la solidarité	3 450	3 450
		- autres		
PM	50.03.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - CF	<u>0</u>	<u>0</u>
PM	50.04.00	Subventions patrimoniales dans les politiques sectorielles - RW	<u>0</u>	<u>0</u>
PM	01.01.00	COCOF	232	232
		Total article 53.6	12 814	12 763
	<u>53.7</u>	<u>Dépenses particulières :</u>		
PM	01.02.00	Ristournes et non-valeurs	0	0
PM	01.03.00	Provision - Ristournes et non-valeurs	0	0
PM	01.06.00	BIJ - Divers - Activités exceptionnelles	0	0
		Total article 53.7	0	0

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
	<u>53.8</u>	<u>Activités du BIJ</u>		
PM	12.20.00	Activités Centre de Ressource SALTO	38	38
PM	12.22.00	Programmes internationaux WBI - CF	113	113
PM	12.23.00	Programmes internationaux WBI - RW	39	39
PM	12.24.00	Activités EURODESK	0	0
PM	12.25.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	100	110
PM	30.10.00	Activités du programme Jeunesse en Action	0	0
PM	30.11.00	Contribution MCF dans les activités (Bel'J)	15	15
PM	30.12.00	Programmes internationaux WBI - CF	564	564
PM	30.13.00	Programmes internationaux WBI - RW	583	583
PM	30.14.00	Programmes internationaux WBI - COCOF	0	0
PM	30.15.00	Programmes découlant des dons et legs	0	0
PM	30.16.00	Activités Centre de Ressource SALTO	32	32
PM	30.17.00	Activités Programme Européen - Chapitre 2 - Jeunesse	1 986	1 806
		Total article 53.8	3 470	3 300
		Total Chapitre 53	35 984	35 520
		CHAPITRE 55		
		<u>ACHATS DE BIENS PATRIMONIAUX</u>		
	<u>55.1</u>	<u>Belgique</u>		
PM	70.01.00	Aménagement de bâtiments	80	80
PM	70.03.00	BIJ - Aménagements bâtiments	0	0
PM	72.01.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0
PM	74.01.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	337	337
PM	74.05.00	BIJ - Acquisitions mobilier et matériel	5	5
		Total article 55.1	422	422

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	BUDGET 2017	
			C.E.	C.L.
		WALLONIE-BRUXELLES INTERNATIONAL		
	<u>55.2</u>	<u>Etranger</u>		
PM	70.02.00	Aménagement de bâtiments	80	80
PM	72.02.00	Acquisitions immobilières nouvelles	0	0
PM	74.02.00	Acquisitions nouvelles de bien meubles	70	70
		Total article 55.2	150	150
	<u>55.3</u>	<u>Programmes spécifiques</u>		
PM	74.03.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - CF	10	10
PM	74.04.00	acquisitions nouvelles de biens meubles - RW	0	0
		Total article 55.3	10	10
		Total Chapitre 55	582	582
		CHAPITRE 56		
		<u>SOMMES A PAYER A DES TIERS PAR SUITE D'OPERATIONS FINANCIERES EN PRINCIPAL</u>		
PM	79.01.00	Amortissement d'emprunts	1 079	1 079
		Total Chapitre 56	1 079	1 079
		CHAPITRE 57		
		<u>AFFECTATION DU BONI</u>		
PM	27.01.00	Affectation du boni - CF	0	0
PM	27.02.00	Affectation du boni - RW	0	0
		Total Chapitre 57	0	0
		CHAPITRE 59		
		<u>DEPENSES POUR ORDRE</u>		
PM	01.04.00	Divers	2 300	2 300
		Total Chapitre 59	2300	2300
		TOTAL DEPENSES	66 683	66 219

Titre VII. ORGANISMES

MIN	A.B.	LIBELLES	Budget 2017 INITIAL (En milliers d'euros)	
		Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité		
		RECETTES		
		Chapitre 41		
		Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire		
RC	11.01.40	Intervention du personnel dans le coût des titres repas		10
RC	11.02.20	Récupération charges sociales		113
RC	12.03.12	Refacturation loyer		205
RC	16.01.11	Produits de prestations (cotisations obligatoires (jusque 2014), marque commerciale, autres recettes, ...)		100
RC	16.02.11	Vente de matériel de promotion		10
RC	16.03.20	Remboursement salaire personnel détaché		0
RC	36.01.90	Cotisations obligatoires Fonds promotion		1 500
		<i>Total du chapitre 41</i>		<i>1 938</i>
		Chapitre 43		
		Produits de la vente d'objets patrimoniaux		
RC	74.01.10	Vente matériel roulant		0
		<i>Total du chapitre 43</i>		<i>0</i>
		Chapitre 45		
		Intervention de la Région		
RC	39.01.10	Intervention CEE		0
RC	46.01.30	00- Subvention Région wallonne		5 274
		<i>Total du chapitre 45</i>		<i>5 274</i>
		TOTAUX POUR LES RECETTES		7 212

MIN	A.B.	LIBELLES	Budget 2017			
			INITIAL		(En milliers d'euros)	
			CE		CL	
		Agence wallonne pour la Promotion d'une agriculture de Qualité				
		DEPENSES				
		Chapitre 50				
RC	01.01.00	Créances irrécouvrables	0		0	
		Chapitre 51				
		Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme				
RC	11.01.11	Rémunération	2 156		2 156	
RC	11.02.20	Charges sociales (cotisations patronales, assurances légales, surveillance médicale,	710		710	
RC	11.03.40	Autres avantages financiers (chèques repas, ...)	71		71	
RC	11.04.31	Allocations familiales	0		0	
RC	12.02.11	Déplacements, frais de représentation, ...	56		56	
		<i>Total du chapitre 51</i>	2 993		2 993	
		Chapitre 52				
		Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures, travaux,...ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés				
RC	12.03.12	Location d'immeubles	593		593	
RC	12.04.11	Location de matériel et de mobilier	26		26	
RC	12.05.11	Frais de bureau	75		75	
RC	12.07.11	Frais de contentieux	25		25	
RC	12.08.11	Frais financiers	1		1	
RC	12.09.11	Frais pour matériel roulant	45		45	
RC	12.10.11	Frais pour matériel informatique	110		110	
		<i>Total du chapitre 52</i>	875		875	
		Chapitre 53				
		Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire				
RC	12.11.11	Promotion de l'agriculture -	4 050		4 050	
	.01	promotion de l'image		1 200		1 200
	.02	promotion des produits		2 500		2 500
	.03	assistance commerciale et technique		200		200
	.04	labels, logos et marques		150		150
RC	31.01.32	Subventions -	1 360		1 360	
	.01	promotion de l'image		430		430
	.02	promotion des produits		830		830
	.03	assistance commerciale et technique		80		80
	.04	labels, logos et marques		20		20
		<i>Total du chapitre 53</i>	5 410		5 410	
		Chapitre 55				
		Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux				
RC	71.01.00	Immeubles	0		0	
RC	74.01.10	Acquisition matériel roulant	44		44	
RC	74.02.22	Acquisition matériel informatique	30		30	
RC	74.03.22	Acquisition de mobilier	10		10	
		<i>Total du chapitre 55</i>	84		84	
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	9 362		9 362	
		SOLDE A FINANCER - PRELEVEMENT DANS RESERVES			2 150	
		(dépenses - recettes)				

TITRE VII. - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017	
			CE	CL
		CENTRE REGIONAL D'AIDE AUX COMMUNES		
		RECETTES		
		<u>Chapitre 41</u>		
		<i>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</i>		
		Recettes fonctionnelles		
FU	06.00.00	Résultat exercice antérieur		
		a) Excédent subvention - Frais de fonctionnement		
		b) Excédent subvention - Frais d'établissements	0	0
FU	06.00.00	Produits de droits, redevances, produits et profits divers (Centre Régional de la Formation)	382	382
FU	11.00.40	Récupération de frais administratifs pour compte de tiers	0	0
FU	11.00.40	a) Frais généraux d'administration	56	56
FU		b) Participation du personnel dans les titres repas	14	14
FU	26.00.10	Intérêts sur placements (crédateurs)	0	0
		Recettes exceptionnelles	0	0
		Prise en charge d'un quantum des frais du Centre par le débit du compte CRAC	0	0
		Total du chapitre 41	452	452
		<u>Chapitre 42</u>		
		<i>Recettes avec affectations spéciales</i>		
		Total du chapitre 42	0	0
		<u>Chapitre 43</u>		
		<i>Produits de la vente d'objets patrimoniaux</i>		
FU	77.00.20	Mobilier		
FU	77.00.20	Matériel		
FU	77.00.10	Véhicules automobiles		
FU	08.00.30	Récupération de garanties déposées		
		Total du chapitre 43	0	0
		<u>Chapitre 44</u>		
		<i>Recettes financières patrimoniales</i>		
FU		Donations et legs		
FU		Produits des emprunts		
FU		Avances remboursables		
FU		Réalizations de placements		
FU		Produits divers du patrimoine immobilier		

TITRE VII. - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017	
FU		Remboursements sur avances récupérables accordées au personnel		
FU		Remboursements sur avances récupérables consenties à ou pour compte de tiers		
FU		Reprise de provisions	124	124
		Total du chapitre 44	124	124
		<u>Chapitre 45</u>		
		<i>Intervention de la Région</i>		
		Montants nécessaires pour équilibrer le budget		
FU	46.01.12	a) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Centre Régional d'aide aux Communes (Centre)	3 298	3 298
FU	46.03.12	b) subventions au Centre pour frais de fonctionnement du Conseil Régional de la formation du Personnel des Pouvoirs locaux de Wallonie (CRF)	893	893
FU	66.01.12	c) subventions au Centre pour frais d'établissement du Centre	28	28
FU	66.03.12	d) subventions au Centre pour frais d'établissement du CRF	28	28
		Total du chapitre 45	4 247	4 247
		<u>Chapitre 49</u>		
		<i>Recettes pour ordre</i>		
		Versements de garanties		
		Fonds en souffrance		
		Total du chapitre 49	0	0
		TOTAUX POUR LES RECETTES (a)	4 823	4 823
		EXCEDENT SUBVENTION REGION WALLONNE EXERCICES PRECEDENTS		
		<u>Chapitre 50</u>		
		Mouvement interne	0	0
		TOTAUX POUR LES EXCEDENTS (b)	0	0

TITRE VII. - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017	
		DEPENSES		
		<u>Chapitre 51</u>		
		<i>Paielements aux personnes attachées à l'organisme</i>		
FU	11.00.11	Rémunération du personnel	2 705	2 705
FU	11.01.11	a) Personnel statutaire	457	457
FU	11.01.11	b) Personnel contractuel du Centre	1 673	1 673
FU	11.03.11	c) Personnel contractuel du CRF	575	575
FU	11.00.12	Autres éléments de rémunération	292	292
FU	11.01.12	a) Personnel statutaire	51	51
FU	11.01.12	b) Personnel contractuel du Centre	180	180
FU	11.03.12	c) Personnel contractuel du CRF	61	61
		Charges de pension du personnel statutaire		
FU	11.00.20	Charges sociales part patronale	965	965
FU	11.01.20	a) Centre statutaires	229	229
FU	11.01.20	b) Centre contractuels	547	547
FU	11.03.20	c) CRF	189	189
FU	11.00.31	Charges sociales extra-légales intervention patronale	0	0
FU	11.01.31	Centre	0	0
FU	11.00.40	Titres repas	68	68
FU	11.01.40	a) Centre	52	52
FU	11.03.40	b) CRF	16	16
FU	12.00.21	Formation professionnelle	10	10
FU	12.01.21	a) Centre	2	2
FU	12.03.21	b) CRF	8	8
		Indemnités et allocations couvrant des charges réelles		
		Indemnités ne couvrant pas des charges réelles		
FU	12.00.21	Honoraires forfait. Med-Trav	6.5	6.5
FU	12.01.21	a) Centre	5	5
FU	12.01.22	b) CRF	1.5	1.5
FU	12.00.11	Cotisations secrétariat social	17	17
FU	12.01.11	a) Centre	13	13
FU	12.03.11	b) CRF	4	4
FU	12.00.11	Service social	20.5	20.5
FU	12.01.11	a) Centre	15.5	15.5
FU	12.03.11	b) CRF	5	5
FU	12.00.11	Indemnités et abonnements déplacement domicile lieu de travail	36	36
FU	12.01.11	a) Centre	27	27
FU	12.03.11	b) CRF	9	9
FU	11.04.40	Indemnités vêtements de travail Centre	5	5
FU	12.00.21	Rétributions autres que celles du personnel	13	13
FU	12.01.21	a) Comité d'orientation du Centre	0	0
FU	12.03.21	b) CRF	13	13
FU	12.00.31	Remboursement des rémunérations du personnel détaché	48	48
FU	12.01.31	a) Centre	48	48
FU	12.03.31	b) CRF	0	0

TITRE VII. - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017	
		Frais de représentation-déplacements		
FU	12.00.11	Représentations	7	7
FU	12.01.11	a) Centre	4	4
FU	12.03.11	b) CRF	3	3
FU	11.00.12	Déplacements	16	16
FU	11.01.12	a) Centre	5	5
FU	11.03.12	c) CRF	11	11
		Total du chapitre 51	4 209	4 209
		<u>Chapitre 52</u>		
		<i>Paievements à des tiers pour prestations, fournitures, travaux, ... ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés</i>		
		Locaux et matériel		
FU	12.00.11	Bâtiment : Entretien, maintenance, charges et divers	90	90
FU	12.00.11	Location de matériel et de mobilier	16	16
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel, du mobilier	17	17
FU	12.00.11	Entretien et réparation du matériel roulant	7	7
FU	12.00.11	Assurances	18	18
FU	12.00.50	Impôts, taxes communales et provinciales, taxes circulatoires	0	0
FU	12.00.11	Combustibles pour véhicules automoteurs	12	12
FU	12.00.11	Divers	1	1
FU	12.00.11	Bureau		
		Frais de bureau généralement quelconques Centre et CRF	34	34
FU	12.00.11	a) Fournitures de bureau	7	7
FU	12.00.11	b) Affranchissement du courrier	6	6
FU	12.00.11	c) Téléphone et télégraphie	14	14
FU	12.00.11	d) Documentation (journaux, périodiques et ouvrages juridique)	4	4
FU	12.00.11	e) Licences informatiques	0.5	0.5
FU	12.00.11	f) Pourboires, étrennes	0	0
FU	12.00.11	g) Petit matériel de bureau	2	2
FU	12.00.11	h) Frais de banque et de CCP	0	0
FU	12.00.11	i) Divers	0.5	0.5
FU	12.00.30	Publications, propagande, publicité, réunion et colloques		
FU	12.00.30	Frais généralement quelconques de publications, propagande et publicité	63	63
FU	12.01.30	a) Centre	5	5
FU	12.03.30	b) CRF	58	58
FU	12.00.30	Réunions et colloques	106	106
FU	12.01.30	a) Centre	21	21
FU	12.03.30	b) CRF	85	85
		Contentieux		
FU	12.00.30	Charges financières	1	1
		Intérêts sur emprunts		
FU	12.00.30	Courtage et frais		

TITRE VII. - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017	
		Autres prestations et travaux par tiers		
FU	12.00.30	Mission de consultance	57	57
FU	12.01.30	a) Centre	24	24
FU	12.03.30	b) C.R.F.	33	33
FU		Honoraires - Formateurs externes	68	68
		b) CRF	68	68
FU		Prestations techniques	68	68
		b) CRF	68	68
		Total du chapitre 52	558	558
		<u>Chapitre 55</u>		
		<i>Païement à des tiers pour l'acquisition de biens patrimoniaux</i>		
FU	74.00.22	Mobilier	8	8
FU	74.01.22	a) Centre	4	4
		b) C.R.F.	4	4
FU	74.00.22	Matériel divers et technique	25	25
FU	74.01.22	a) Centre	12	12
		b) C.R.F.	13	13
FU	74.01.10	Véhicules automobiles	0	0
FU	74.00.22	Matériel informatique	23	23
FU	74.01.22	a) Centre	12	12
		b) C.R.F.	11	11
		Total du chapitre 55	56	56
		<u>Chapitre 57</u>		
		<i>Affectation du boni</i>		
FU	03.00.20	Versement à la Région		
		Total du chapitre 57	0	0
		<u>Chapitre 59</u>		
		<i>Dépenses pour ordre</i>		
FU	03.00.30	Remboursement de garanties		
FU	03.00.30	Affectations des fonds en souffrance		
		Total du chapitre 59	0	0
		TOTAUX POUR LES DEPENSES	4 823	4 823

Titre VII. – ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	Article	LIBELLES	2017 initial
		INSTITUT SCIENTIFIQUE DE SERVICE PUBLIC	
		RECETTES	
CD	06 01 00	Fonds Moerman (exonérations de l'exercice)	1 420
CD	08 02 20	Fonds Moerman (exonérations des exercices antérieurs)	1 530
CD	16 01 11	Vente de biens non durables et de services	3 238
CD	39 01 10	UE – Interventions	217
CD	46 01 40	Subvention AwAC	4 615
CD	46 02 40	Subvention DGO2	500
CD	46 03 40	Subvention DGO3	10 386
CD	46 04 40	Subvention Fédéral	87
CD	46 05 40	Subvention DGO4	1 075
CD	46 06 40	(Modifié) Subvention DGO3 (environnement-santé)	123
CD	46 07 40	Subvention DGO6	14
CD	46 08 40	Subvention Fluxys	23
CD	46 09 40	Subvention Fonds de protection de l'environnement	60
CD	46 10 40	Subvention DSD	0
CD	46 11 40	Subvention DGO1	35
CD	46 12 40	Subvention complémentaire DGO3	1 594
CD	46 13 40	(Nouveau) Subvention DGO3 (projet européen)	327
CD	66 01 41	Subvention en capital DGO3	1 766
CD	66 02 41	Subvention en capital AwAC	423
		TOTAL POUR LES RECETTES	27 433

		DEPENSES	CE	CL
CD	11 01 11	Rémunérations	12 741	12 741
CD	11 01 12	Rémunérations correspondant aux charges du passé	1 092	1 092
CD	11 01 20	Cotisations sociales	4 018	4 018
CD	11 01 40	Service social, titres-repas, vêtements de travail	478	478
CD	12 01 11	Frais de fonctionnement	5 800	5 800
CD	12 02 11	Collaboration de tiers et sous-traitance	1 403	1 250
CD	74 01 10	Acquisition de véhicules	80	80
CD	74 01 22	Acquisition de mobilier et matériel	1 290	1 397
CD	74 01 30	Immeubles (infrastructures et SIPP)	531	577
CD	74 01 40	Investissements immatériels	0	0
CD	74 02 40	Capital	0	0
		TOTAL POUR LES DEPENSES	27 433	27 433

Titre VII - ORGANISMES*(En milliers Eur)*

Min.	Article	Libellé	2017
		FONDS D'EGALISATION DES BUDGETS DE LA REGION WALLONNE	
		RECETTES	
LA	46.01.40	Dotation de la Région wallonne	0
		Totaux recettes	
		DEPENSES	
LA	41.01.40	Contribution à l'équilibre des budgets de la Région wallonne	0
		Totaux dépenses	0

TITRE VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min. Ordon.	Article	Libellé	2017 Initial
		FONDS PISCICOLE ET HALIEUTIQUE DE WALLONIE	
		<u>Recettes</u>	
RC	16.12	Produit de la vente des permis de pêche	1 210
		TOTAL POUR LES RECETTES	1 210
RC		Prélèvement sur fonds de réserve	0
		<u>Dépenses</u>	
RC	12.01	Fonctionnement général	52
RC	12.03	Etudes et contrats de service	0
RC	12.04	Empoisonnements	340
RC	33.01	Subventions en faveur de la promotion, l'éducation et la sensibilisation à la pêche	192
RC	33.02	Subventions de fonctionnement aux structures halieutiques	546
RC	33.04	Subvention au secteur autre que public pour des projets en faveur de la pêche et des milieux aquatiques	80
RC	43.01	Subvention au secteur public pour des projets en faveur de la pêche et des milieux aquatiques	0
		TOTAL POUR LES DEPENSES	1 210

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min. Ord.	Article	Tableau des recettes	2017 initial
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON	
		RECETTES	
		<u>Recettes courantes</u>	
PR	16.01.12	Participation du personnel dans les titres-repas	17
PR	16.10.01	Ventes de biens non durables et de services à l'Archéoforum	62
PR	16.10.02	Ventes de biens non durables et de services au CWAB	p.m.
PR	16.11.10	Produits résultant de conventions / prestations	83
PR	16.12.10	Produits résultant de la vente de services à Amay et à Soignies	180
PR	16.13.10	Produits résultant de la gestion de biens régionaux confiés à l'IPW	84
PR	16.14.10	Produits résultant de la vente de documents	135
PR	16.20.00	Produits résultant de services en faveur d'administrations publiques autres que la Région wallonne	205
PR	28.11.00	Concessions et dividendes reçus	p.m.
PR	38.00.00	Produits divers en provenance du privé	40
PR	38.00.10	Libéralités reçues dans le cadre du compte de projets	0
PR	39.11.10	Interventions des Institutions européennes dans le coût des stages de formation	76
PR	46.10.00	Dotation fusionnée	9 434
PR	46.10.01	Dotation complémentaire de la Région wallonne	p.m.
PR	46.10.10	Encours sur dotation antérieure	p.m.
PR	46.10.20	Produits divers en provenance du même groupe institutionnel	30
PR	46.11.00	Interventions diverses dans les coûts des missions de la coopération	81
		Total recettes courantes	10 427
		<u>Recettes de capital</u>	
PR	59.11.10	Interventions des Institutions européennes dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	106
PR	66.11.10	Intervention des pouvoirs régionaux dans les travaux de rénovation, restauration et réaffectation des bâtiments classés	3 570
PR	68.00.00	Remboursement de travaux et d'études préfinancés par l'Institut pour compte de pouvoirs subordonnés	p.m.
PR	76.11.30	Produits de la vente de biens réhabilités	p.m.
PR	77.40.00	Produits de la vente d'objets de valeur	p.m.
		Total recettes de capital	3 676
		TOTAL RECETTES	14 103

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min. Ord.	Article	Libellé	2017 initial	
			CE	CL
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON		
		DEPENSES		
		<u>I. Budget de fonctionnement</u>		
		<u>1 - Personnel</u>		
PR	11.11.00	Rémunérations : traitements bruts imposables	2 843	2 843
PR	11.12.00	Autres éléments de la rémunération	340	340
PR	11.12.20	Commission consultative : frais et jetons de présence des membres	0	0
PR	11.20.00	ONSS, cotisations et assurances patronales	1 033	1 033
PR	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales	p.m.	p.m.
PR	11.40.00	Autres avantages	113	113
		<u>Total des dépenses liées au personnel</u>	4 329	4 329
		<u>2 - Services et biens non repris à l'inventaire</u>		
PR	12.10.10	Frais de voyage et d'éloignement	5	5
PR	12.11.11	Fournitures et frais divers	131	131
PR	12.11.12	Matériel informatique (fonctionnement)	126	126
PR	12.11.13	Location / maintenance de matériel divers dont technique	12	12
PR	12.11.14	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement)	585	585
PR	12.11.15	Matériel roulant (fonctionnement des véhicules)	40	40
PR	12.11.16	Frais juridiques et financiers	40	40
PR	12.11.17	Autres frais liés au personnel	177	177
		<u>Total des services et biens non repris à l'inventaire</u>	1 116	1 116
		<u>3 - Biens acquis repris à l'inventaire</u>		
PR	74.01.10	Acquisition de véhicules	0	0
PR	74.02.20	Téléphones et fax	3	3
PR	74.03.20	Livres de bibliothèques, CD-rom, etc.	0	0
PR	74.04.20	Acquisition de mobilier	10	10
PR	74.05.20	Acquisition de matériel et licences informatiques	70	70
PR	74.06.20	Acquisition de matériel divers, dont technique	60	95
		<u>Total des biens acquis repris à l'inventaire</u>	143	178
		Total des dépenses de fonctionnement	5 588	5 623
		<u>II. Dépenses liées aux missions décrétales</u>		
		<u>Opérations courantes</u>		
PR	12.10.20	Dépenses liées à l'exploitation de l'Archéoforum de Liège	179	179
PR	12.10.30	Dépenses liées à l'exploitation du CWAB	p.m.	p.m.
PR	12.11.10	Stages de formations et classes d'éveil : rémunérations des formateurs	282	266
PR	12.11.20	Dépenses liées à l'organisation d'une maîtrise complémentaire en conservation-restauration à la Paix-Dieu	15	15
PR	12.12.30	Fournitures et services destinés aux stages et classes d'éveil à Amay et à Soignies	227	227
PR	12.13.10	Actions de promotions et de communication : événements et supports promotionnels en rapport avec les missions de l'Institut	44	44
PR	12.14.10	Organisation des Journées du Patrimoine	158	158
PR	12.15.10	Édition ou publication de documents imprimés, sonores, audiovisuels ou télématiques en rapport avec les missions de l'Institut	57	57
PR	12.16.10	Entretien et fonctionnement des biens classés confiés à l'IPW	388	479
PR	12.17.10	Frais d'études et honoraires ne se rapportant pas directement à des travaux	75	42
PR	12.17.20	Conseil en réaffectation de monuments : activités, études et honoraires	p.m.	p.m.
PR	12.18.10	Réalisation d'un ouvrage technique en collaboration avec un formateur du Centre de la Paix-Dieu	p.m.	p.m.

(En milliers EUR)

Min. Ord.	Article	Libellé	2017 initial	
			CE	CL
		INSTITUT DU PATRIMOINE WALLON		
PR	12.19.10	Relations publiques, participation et organisations des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, réalisation de documents audiovisuels ou télématiques liées à la sensibilisation au patrimoine	164	164
PR	12.19.20	Productions de publications	194	194
PR	31.32.00	Subventions à des associations pour la gestion de propriétés régionales	1 100	1 100
PR	33.01.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation ponctuelle de	100	100
PR	33.04.00	Subventions au secteur privé relatives aux journées du Patrimoine	50	50
PR	33.08.00	Subventions à des associations (secteur privé) pour la réalisation de leur action en faveur du patrimoine	595	595
PR	34.00.00	Allocations, prix et bourses de formation	4	4
PR	35.50.00	Coopération internationale dans le cadre des missions de l'IPW	81	81
PR	41.02.00	Subventions au secteur public relatives aux journées du Patrimoine	20	20
PR	41.10.00	Subventions à des associations (secteur public) pour la réalisation ponctuelle de publications, d'expositions ou de manifestations de toute nature relative à la promotion du patrimoine	20	20
		Total des dépenses courantes	3 753	3 795
		Opérations d'investissement		
PR	71.11.30	Acquisition de droits réels immobiliers	0	0
PR	72.11.30	Travaux de restauration, rénovation, ou réhabilitation de biens classés appartenant à l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	3 892	1 247
PR	72.12.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation des biens classés appartenant à la Région wallonne, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	1 840	1 063
PR	72.13.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation de la Paix-Dieu, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	2 711	1 887
PR	72.14.30	Travaux de rénovation du siège de l'IPW, y compris les études, frais et honoraires s'y rapportant	16	16
PR	72.16.30	Travaux de restauration, rénovation ou réhabilitation sur d'autres biens classés inscrits sur les listes de l'IPW	10	10
PR	74.11.00	Acquisition de biens meubles divers (meublier pédagogique ou objet de valeur et œuvre d'art)	75	47
PR	74.22.00	Acquisition d'autres matériels en lien avec les opérations d'investissement	10	410
PR	74.30.00	Frais notariés	5	5
PR	81.11.40	Participation dans des sociétés ou partenariats	p.m.	p.m.
		Totaux des dépenses d'investissement	8 559	4 685
		Totaux des dépenses liées aux missions décrétales	12 312	8 480
		TOTAUX DEPENSES	17 900	14 103
		Résultat budgétaire en fin d'exercice		0

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	Article	Libellé	Budget 2017
		CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES	
		RECETTES	
		Chapitre 41	
		<u>Produits résultant de l'exercice de la mission statutaire</u>	
RC	16.11.00	Recettes de prestations	4 000
RC	16.11.20	Conventions de recherche	6 700
RC	16.11.21	Recettes gestion conventions	40
RC	46.10.00	Subvention personnel APE	265
RC	-11.40.00	Intervention du personnel dans le coût des titres repas	90
RC	-11.11.01	Intervention dans les rémunérations	47
RC	-11.20.30	Réduction précompte professionnel Loi Moerman	1 719
		Total Chapitre 41	12 861
		<u>Chapitre 43</u>	
		<u>Intervention de la Région Recettes en capital</u>	
RC	66.11	Subvention d'investissement	1 515
		Total Chapitre 43	1 515
		<u>Chapitre 45</u>	
		<u>Intervention de la Région</u>	
RC	46.10	Subvention de fonctionnement du CRA-W	17 878
		Total Chapitre 45	17 878
		<u>Chapitre 50</u>	
		<u>Excédent exercices précédents</u>	
RC	08.20	Mouvements internes Loi MOERMAN	1 900
		Total Chapitre 50	1 900
		TOTAL RECETTES	34 154

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	2017	
			C.E.	C.L.
		CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES		
		DEPENSES		
		<u>Chapitre 51</u>		
		<u>Sommes dues aux personnes attachées à l'organisme</u>		
RC	11.11.00	Rémunérations brutes du personnel RP (recettes propres)	2 499	2 499
RC	11.11.20	Rémunérations brutes du personnel CO (conventions)	3 795	3 795
RC	11.11.30	Rémunérations brutes du personnel LM (Loi Moerman)	1 492	1 492
RC	11.11.40	Rémunérations brutes du personnel DO (dotation)	9 250	9 250
RC	11.12.00	Autres éléments de la rémunération RP	343	343
RC	11.12.20	Autres éléments de la rémunération CO	500	500
RC	11.12.30	Autres éléments de la rémunération LM	150	150
RC	11.12.40	Autres éléments de la rémunération DO	1 275	1 275
RC	11.20.00	Cotisations sociales et assurances patronales RP	509	509
RC	11.20.20	Cotisations sociales et assurances patronales CO	969	969
RC	11.20.30	Cotisations sociales et assurances patronales LM	300	300
RC	11.20.40	Cotisations sociales et assurances patronales DO	3 301	3 301
RC	11.30.00	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social RP	190	190
RC	11.30.20	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social CO	235	235
RC	11.30.30	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social LM	77	77
RC	11.30.40	Allocations directes : allocations familiales, indemnités, service social DO	471	471
RC	11.40.00	Autres avantages (nature) RP	92	92
RC	11.40.20	Autres avantages (nature) CO	147	147
RC	11.40.30	Autres avantages (nature) LM	50	50
RC	11.40.40	Autres avantages (nature) DO	304	304
		Total Chapitre 51	25 949	25 949

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	A.B.	Libellé	2017	
			C.E.	C.L.
		CENTRE WALLON DE RECHERCHES AGRONOMIQUES		
		DEPENSES		
		<u>Chapitre 52</u>		
		<u>Sommes dues à des tiers pour prestations, fournitures travaux, ayant pour objet des services ou des biens non susceptibles d'être inventoriés</u>		
RC	12.11.20	Dépenses de fonctionnement général sur conventions (CO)	200	200
RC	12.11.30	Dépenses de fonctionnement général sur Loi Moerman (LM)	20	20
RC	12.11.40	Bâtiments et énergie	1 045	1 045
RC	12.11.42	Fournitures, services et travaux généraux	600	600
		Total Chapitre 52	1 865	1 865
		<u>Chapitre 53</u>		
		<u>Sommes dues à des tiers par suite de l'exercice par l'organisme de sa mission statutaire</u>		
RC	12.11.5	Frais de fonctionnement laboratoire	900	900
RC	12.11.6	Frais de fonctionnement spéculations végétales	350	350
RC	12.11.7	Frais de fonctionnement spéculations animales	330	330
RC	12.11.8	Autres frais de fonctionnement scientifique	740	740
RC	12.11.23	Frais de fonctionnement scientifique CO (conventions)	580	580
RC	12.11.32	Frais de fonctionnement scientifique LM (loi Moerman)	190	190
		Total Chapitre 53	3 090	3 090
		<u>Chapitre 55</u>		
		<u>Sommes dues à des tiers pour l'acquisition des biens patrimoniaux</u>		
RC	72.00.4	Construction d'un nouveau bâtiment	pm	pm
RC	72.00.5	Travaux d'assainissement et de sécurisation des bâtiments	600	600
RC	72.00.6	Installations	300	300
RC	74.10	Acquisition matériel roulant	90	90
RC	74.22.0	Acquisition matériel informatique, équipements scientifiques et techniques	700	700
RC	74.22.2	Acquisition équipements scientifiques et techniques CO (conventions)	180	180
RC	74.22.3	Acquisition équipements scientifiques et techniques LM (loi Moerman)	1 340	1 340
RC	74.40	Acquisition brevets, licences	40	40
		Total Chapitre 55	3 250	3 250
		TOTAUX DEPENSES	34 154	34 154

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers €)

Min.	A.B.	Libellé	Initial 2017
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique	
		RECETTES	
		<u>Opérations courantes</u>	
PM	06.00.00	Produits divers	0
PM	16.11.00	Participation du personnel dans les titres-repas	17
PM	16.20.01	Remboursement de salaires	283
PM	16.20.02	Produits résultant de conventions / prestations et de la vente de documents	0
PM	37.00.00	Exonération précompte professionnel pour le personnel scientifique	715
PM	39.00.00	Interventions des Institutions européennes dans le financement des études	0
PM	46.10.01	Dotation de fonctionnement à l'IWEPS	5 710
PM	46.10.02	Subsides à l'IWEPS pour missions spécifiques complémentaires au programme de recherche	0
PM	46.10.03	Mener une évaluation du plan Marshall	0
PR	46.10.04	Dépenses liées à la mise en œuvre d'un Observatoire de la Santé	115
RC	46.10.05	Subventions aux organismes universitaires (CAW) ODT	106
CD	46.10.06	Subvention à l'IWEPS pour le financement du programme de travail de l'Observatoire de la Mobilité	100
TI	46.10.07	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'Emploi	75
TI	46.10.08	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	0
MA	46.10.09	Subside à l'IWEPS pour missions spécifiques en matière économique	0
PM	46.10.12	Recettes liées à la mesure A.2 (action A.2.C) du PM2.Vert - " Développer des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique"	224
MA	46.10.13	Recettes liées aux pôles de compétitivité	0
		Total des recettes	7 345

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers €)

Min.	A.B.	Libellé	Initial 2017	
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique		
		DEPENSES	CE	CL
		<u>I. Budget de fonctionnement</u>		
		<u>1 - Personnel</u>		
PM	11.11.00	Rémunérations selon barème	3 638	3 638
PM	11.12.00	Autres éléments de la rémunération (PV AFA, AF/AR)	402	402
PM	11.12.10	Déplacement domicile lieu de travail (nouveau)	35	35
PM	11.20.00	Cotisations et assurances patronales (ONSS)	1 043	1 043
PM	11.33.00	Cotisations pensions secteur public	231	231
PM	11.40.01	Autres avantages (Chèques-repas)	75	75
PM	11.40.02	Service social	25	25
PM	11.40.03	Bien-être au travail (nouveau)	20	20
PM	12.11.01	Autres frais liés au personnel (missions)	40	40
PM	12.11.02	Frais de formation des membres de l'IWEPS	30	30
PM	12.11.03	Frais de participation à des colloques, séminaires, etc.	15	15
PM	12.11.04	Frais d'organisation de réunions, colloques, séminaires, etc.	65	65
		<u>Total des dépenses liées au personnel</u>	5 619	5 619
		<u>2 - Services et biens non repris à l'inventaire</u>		
PM	12.11.05	Frais et indemnités versés aux membres du CWEPS	1	1
PM	12.11.06	Défraiement de tiers lors des procédures d'engagement de personnel	5	5
PM	12.11.11	Fournitures et frais divers	69	69
PM	12.11.12	Location / maintenance de matériel divers dont technique	16	16
PM	12.11.13	Charges des locaux et bâtiments administratifs	90	90
PM	12.11.14	Frais divers de fonctionnement (juridiques / financiers / assurances / autres)	60	60
PM	12.11.15	Communication et diffusion des informations (modification)	100	100
PM	12.11.17	Entretien, réparation, carburant et assurance véhicule de fonction	15	15
PM	12.11.18	Fonctionnement informatique (petit matériel et accès)	30	30
PM	12.11.19	Licences informatiques génériques	15	15
PM	12.11.20	Licences informatiques spécialisées	25	25
PM	12.12.00	Loyer	286	286
PM	12.50.00	TVA	3	3
		<u>Total des dépenses relatives aux fournitures et services non repris à l'inventaire</u>	715	715
		<u>3 - Biens acquis repris à l'inventaire</u>		
PM	74.10.00	Achat de biens meubles durables non spécifiques - véhicule de fonction	0	0
PM	74.22.01	Livres et revues de bibliothèque	45	45

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers €)

Min.	A.B.	Libellé	Initial 2017	
		Institut wallon d'évaluation, de prospective et de statistique		
		DEPENSES	CE	CL
PM	74.22.02	Données	130	130
PM	74.22.03	Centrale et postes téléphoniques	3	3
PM	74.22.04	Réseau et serveurs informatiques	0	0
PM	74.22.05	Ordinateurs	25	25
PM	74.22.06	Acquisition matériel divers, i.a. copieurs et imprimantes	7	7
PM	74.22.07	Mobilier	5	5
PM	74.50.00	Acquisition d'objets de valeur	0	0
		<u>Total des dépenses relatives aux biens repris à l'inventaire</u>	215	215
		<i>Total des dépenses de fonctionnement</i>	6 549	6 549
		<u>II. Dépenses liées aux missions décrétales</u>		
		<u>Missions décrétales</u>		
PM	12.11.21	Conventions de recherche	371	371
PM	12.11.22	Enquêtes	345	345
TI	12.11.23	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de l'Emploi	30	30
CD	12.11.24	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Mobilité	0	0
TI	12.11.25	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour la cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	0	0
MA	12.11.26	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services en matière économique	0	0
PR	12.11.27	Conventions de recherche, enquêtes et autres achats de services pour l'Observatoire de la Santé	0	0
PM	12.11.28	Bourses doctorats	50	50
FU	12.11.29	Inter-fédéralisation (Convention)	0	0
		<i>Total des dépenses courantes liées aux missions décrétales</i>	796	796
		Total des dépenses	7 345	7 345

Titre VII. — ORGANISMES

(En milliers EUR)

Min.	Article	Libellé	2017 initial
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME	
		RECETTES	
RC	08.01.10	Opérations internes diverses - Mobilisation des réserves de trésorerie	2 800
RC	11.10.40	Participation du personnel dans les titres repas	22
RC	16.02.12	Produits résultants de convention/prestations	5
RC	16.04.11	Produits de la location de bâtiment au secteur privé	0
RC	16.05.11	Remboursement des traitements du personnel détaché	90
RC	38.01.30	Produits divers en provenance du privé	20
RC	38.02.00	Produits des amendes administratives	3
RC	46.11.10	Subvention de la Région wallonne (fonctionnement)	53 214
RC	46.12.10	Subvention de la Région wallonne (Dossiers Europe)	4 518
RC	46.13.10	Subvention de la Région wallonne (CPE)	108
RC	46.14.11	Subvention de la Région wallonne pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	0
RC	58.01.10	Remboursement de subvention (secteur privé)	200
RC	68.01.31	Remboursement de subvention (secteur public)	300
RC	76.01.32	Valorisation du patrimoine du CGT	3 000
RC	77.01.20	Produits de la vente d'autres actifs immobilisés	0
RC	77.02.11	Produits de la vente de bois	25
		TOTAL POUR LES RECETTES	64 305

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017 initial	
			CE	CL
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME		
		DEPENSES		
		I. Dépenses de fonctionnement		
		1. Personnel		
RC	11.01.	Rémunérations : traitements bruts imposables	4114	4114
RC	11.02.	Autres éléments de la rémunération	474	474
RC	11.03.	ONSS, cotisations et assurances patronales	1680	1680
RC	11.04.	Allocations directes : allocations familiales	115	115
RC	11.05.	Autres avantages	215	215
		Total des dépenses liées au personnel	6 598	6 598
		2. Services et biens non repris à l'inventaire		
RC	12.10.	Autres frais liés au personnel (secrétariat social, formations, assurances, SSA, ...)	115	115
RC	12.11.	Frais de voyage et de déplacements	107	100
RC	12.12.	Fournitures et frais divers	110	105
RC	12.14.	Location/maintenance de matériel divers dont technique	10	9
RC	12.15.	Locaux et bâtiments administratifs (location)	720	720
RC	12.16.	Locaux et bâtiments administratifs (fonctionnement, entretien, gardiennage, ...)	340	320
RC	12.18.	Matériel roulant (fonctionnement, carburants, ...)	25	23
RC	12.19.	Frais de déménagement	0	0
RC	12.20.	Matériel informatique et téléphonie voice IP (fonctionnement)	170	170
RC	12.21.	Cafétéria - fonctionnement	30	25
		Total des services et biens non repris à l'inventaire	1 627	1 587
RC	74.02.	Acquisition de véhicules	0	0
RC	74.04.	Matériel et travaux informatique et télécoms	250	250
RC	74.05.	Mobilier (acquisition)	45	35
RC	74.07.	Travaux d'aménagement bâtiment administratif	0	0
RC	74.08.	Divers	200	150
		Total des biens repris à l'inventaire	495	435
		Total des dépenses de fonctionnement	8 720	8 620
		II. Dépenses liées aux missions décrétales		
RC	12.01.	Entretien des bâtiments y compris les impôts grevant les bâtiments	370	375
RC	12.02.	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et honoraires d'avocats	440	445
RC	12.03.	Etudes, actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0
RC	12.04.	Actions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la démarche Wallonie Destination Qualité (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, ...)	142	202

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017 initial	
			CE	CL
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME		
		DEPENSES		
RC	12.05.	Actions spécifiques menées par la Direction de la Stratégie (études, sous-traitances, documentation, relations publiques, fonctionnement, acquisition de matériel ou de logiciels informatiques spécifiques au collationnement, à l'analyse et à la diffusion de données relatives à la politique touristique de la Wallonie)	400	390
RC	12.06.	Fournitures de biens et de services liés à la mise en œuvre de la valorisation des produits touristiques en Wallonie	0	200
RC	12.07.	Etudes, relations publiques, documentation, participations à des séminaires et colloques, frais de réunions, fourniture de biens et de services liés à la gestion informatique des informations touristiques	900	900
RC	12.08.	Etudes et fournitures relatives aux hébergements touristiques, attractions touristiques, itinéraires touristiques balisés et organismes touristiques	0	232
RC	12.22.	Etudes, actions de dynamisation, démarche "qualité", bases de données, en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2014-2020	0	128
RC	33.01.	Subventions en matière de promotion touristique	3034	3500
RC	33.02.	Subvention de fonctionnement à l'Organisme agréé en charge de la gestion du label « endroit de camp »	140	140
RC	33.04.	Subvention de fonctionnement aux organismes touristiques	3071	3000
RC	33.05.	Subventions complémentaires aux Maisons du Tourisme dans le cadre du programme Wallo'net	162	162
RC	33.06.	Subventions de fonctionnement accordées aux associations et organismes chargés de la gestion des infrastructures touristiques	1038	1038
RC	33.07.	Subventions pour la réalisation de balisages	0	0
RC	33.09.	Subvention pour le développement de réseaux de produits touristiques	0	550
RC	33.10.	Subvention aux organismes touristiques et aux ASBL de filière de produits dans le cadre de la plate forme Tour-I-Wal et de l'adaptation de leurs sites web	900	900
RC	33.11.	Subvention pour l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies touristiques	722	710
RC	33.12.	Subvention dans le cadre des projets Européades et 70ième anniversaire de la Bataille de Bastogne	0	0
RC	41.01.	Subvention de fonctionnement à Wallonie Belgique Tourisme (WBT)	7280	7280
RC	41.02.	Subvention en faveur de projets touristiques d'intérêt régional	0	0
RC	41.03.	Programme de Transition professionnelle (PTP)	260	260
RC	41.04.	Subvention à l'Office de la naissance et de l'Enfance	225	225
RC	41.05.	Subvention de fonctionnement à l'A.S.B.L. « Les Lacs de l'eau d'Heure »	2390	2390
RC	41.07.	Subvention au Centre d'Ingénierie Touristique en Wallonie (CITW)	150	163
RC	41.09.	(Modifié) Subvention à WBT pour réaliser des actions de promotions et celles de ses clubs	3000	2700
RC	41.10.	Subvention de fonctionnement à Immoval	1000	1000
RC	41.15.	Valorisation du patrimoine du CGT - Retour vers la Région wallonne	1500	1500
RC	43.04.	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0
RC	43.06.	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEDER, période de Programmation 2014-2020	0	360

Min.	A.B.	Libellé	Budget 2017 initial	
			CE	CL
		COMMISSARIAT GENERAL AU TOURISME		
		DEPENSES		
RC	43.07.	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par le FEADER, période de Programmation 2014-2020	1200	700
RC	43.08.	(Modifié) Subventions en faveur de projets de développement des massifs forestiers et des resorts touristiques	1600	1345
RC	45.01.	(Modifié) Agence du Tourisme de l'Est de la Belgique (ATEB)	85	85
RC	51.05.	Primes en matière d'hébergements touristiques	4200	4200
RC	51.06.	(Nouveau) Subventions en matière de Villages de vacances et d'endroits de camps	370	320
RC	52.01.	Subvention pour l'acquisition de matériel pour les Maisons du Tourisme	0	0
RC	52.04.	Subventions pour l'achat de bâtiments et pour travaux de construction, d'agrandissement et de transformation d'infrastructures destinées à la promotion du tourisme social	2562	2110
RC	52.05.	Subventions aux ASBL en matière d'équipements touristiques	1300	1650
RC	52.06.	Subventions en matière d'attractions touristiques	250	250
RC	52.08.	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0
RC	52.11.	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2014-2020	0	180
RC	52.12.	Subventions à des ASBL en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEADER, période de Programmation 2014-2020	1550	900
RC	63.01.	Subventions aux pouvoirs subordonnés en matière d'équipements touristiques	3336	5000
RC	63.04.	Equipement des sites d'accueil en matière de tourisme fluvial.	0	0
RC	63.05.	Primes dans le cadre du plan d'action habitat permanent dans les équipements touristiques	10	10
RC	63.06.	Equipement de sites d'accueil pour motorhomes et campings-cars	200	150
RC	63.07.	Financement de travaux d'intérêts publics à l'ASBL Les Lacs de l'Eau d'Heure	1000	1750
RC	63.08.	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2007-2013	0	0
RC	63.11.	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEDER, période de Programmation 2014-2020	0	3850
RC	63.12.	Subventions à des opérateurs publics en matière d'investissements touristiques cofinancés par le FEADER, période de Programmation 2014-2020	1550	900
RC	63.13.	(Modifié) Subventions en faveur de projets de développement des massifs forestiers et des resorts touristiques	1600	1345
RC	72.01.	Achat de terrains et de bâtiments – construction, aménagement et premier équipement d'infrastructures touristiques régionales	1650	2000
RC	72.04.	Travaux de rénovation et acquisition de mobilier destiné aux infrastructures touristiques régionales	190	190
		Total dépenses relatives aux missions décrétales	49 777	55 685
		TOTAL POUR LES DEPENSES	58 497	64 305

Titre VII - ORGANISMES

(En milliers Eur)

Min. Ord.	Article	Libellé	2017
		FONDS WALLON DES CALAMITES NATURELLES	
		RECETTES	
		Division 01 - Fonds wallon des calamités publiques	
PM	46.01.10	Dotation de la Région wallonne en faveur du Fonds wallon des calamités publiques	5 475
		Division 02 - Fonds wallon des calamités agricoles	
RC	46.02.10	Dotation de la Région wallonne en faveur du Fonds wallon des calamités agricoles	4 500
		Total recettes	9 975
		Prélèvement sur les réserves	0
		DEPENSES	
		Division 01 - Fonds wallon des calamités publiques	
PM	12.01.00	Frais évaluation experts	105
PM	34.01.00	Interventions en faveur du secteur autre que public	3 400
PM	43.01.00	Interventions en faveur du secteur public	1 970
PM	03.01.00	Mise en réserve	0
		Total dépenses division 01	5 475
		Division 02 - Fonds wallon des calamités agricoles	
RC	34.01.00	Interventions en faveur du secteur autre que public	1 700
RC	43.01.00	Interventions en faveur du secteur public	0
RC	03.01.00	Mise en réserve	2 800
		Total dépenses division 02	4 500
		Total dépenses	9 975

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Division organique 01.</i>		
				<i>Parlement de Wallonie.</i>		
				Programme 01.00.		
				Dotation au Parlement de Wallonie.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	Dotation au Parlement de Wallonie	57 686	57 686
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	57 686	57 686
				Totaux pour le programme 01.00.	57 686	57 686
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 01.01.		
				Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1 598	1 598
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 598	1 598
				Totaux pour le programme 01.01.	1 598	1 598
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 01.	59 284	59 284
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec			
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				Division organique 02.		
				Dépenses de cabinet		
				Programme 02.01.		
				Subsistance.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	11	01	00	01 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124
PM	11	05	40	01 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	3 041	3 041
PM	11	06	40	01 Indemnités généralement quelconques au personnel	185	185
PM	12	06	00	01 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	0
PM	12	20	00	01 Frais de fonctionnement du cabinet	460	460
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 810	3 810
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	74	02	00	01 Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	90	90
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	90	90
				Totaux pour le programme 02.01.	3 900	3 900
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 02.02.		
				Subsistance.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	11	01	00	02 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	126	126
PR	11	03	40	02 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2 791	2 791
PR	11	05	40	02 Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100
PR	12	06	00	02 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
PR	12	20	00	02 Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	384	384
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 408	3 408
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	74	02	00	02 Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	57	57
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	57	57
				Totaux pour le programme 02.02.	3 465	3 465
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 02.03. Subsistance.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124
MA	11	03	40	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2 200	2 200
MA	11	05	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	120	120
MA	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
MA	12	20	00	03	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	570	570
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						3 021	3 021
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	148	148
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						148	148
Totaux pour le programme 02.03.						3 169	3 169
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 02.04. Subsistance.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	127	127
FU	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	0
FU	11	05	40	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	2 133	2 133
FU	11	06	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	124	124
FU	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
FU	12	20	00	04	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	390	390
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						2 781	2 781
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
FU	74	02	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	120	120
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						120	120
Totaux pour le programme 02.04.						2 901	2 901
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 02.05. Subsistance.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124
CD	11	03	40	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1 945	1 945
CD	11	05	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100
CD	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
CD	12	20	00	05	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	425	425
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						2 601	2 601

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
CD	74	02	00	05	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
					Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	100	100	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>		100	100
					Totaux pour le programme 02.05.	2 701	2 701	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
					Programme 02.06.			
					Subsistance.			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	
TI	11	05	40	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1 957	1 957	
TI	11	06	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	115	115	
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	
TI	12	20	00	06	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	304	304	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>		2 507	2 507					
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
TI	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	70	70	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>		70	70					
Totaux pour le programme 02.06.	2 577	2 577						
<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—						
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—						
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—						
Programme 02.07.								
Subsistance.								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
LA	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124	
LA	11	05	40	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1 942	1 942	
LA	11	06	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	110	110	
LA	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7	
LA	12	20	00	07	Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	240	240	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>		2 423	2 423					
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
LA	74	02	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	100	100	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>		100	100					
Totaux pour le programme 02.07.	2 523	2 523						
<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—						
<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—						
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—						

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Programme 02.08.		
				Subsistance.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	11	01	00	08 Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	124	124
RC	11	03	00	08 Remboursement de traitements	0	0
RC	11	05	40	08 Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon 2014-2019	1 700	1 700
RC	11	06	40	08 Indemnités généralement quelconques au personnel 2014-2019	100	100
RC	12	06	00	08 Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
RC	12	07	11	08 Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0
RC	12	20	00	08 Frais de fonctionnement du cabinet 2014-2019	300	300
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 231	2 231
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	74	02	00	08 Dépenses patrimoniales du cabinet 2014-2019	33	33
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	33	33
				Totaux pour le programme 02.08.	2 264	2 264
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 02.	23 500	23 500
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
				Division organique 09.			
				<i>Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.</i>			
				Programme 09.01.			
				Conseil économique et social de Wallonie.			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
PM	41	01	40	01	Dotation au Conseil économique et social de wallonie	5 252	5 252
PM	41	02	40	01	Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESW	395	395
PR	41	03	40	01	Dotation complémentaire au CESW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	90	90
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 737	5 737
					Totaux pour le programme 09.01.	5 737	5 737
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 09.02.		
					Service social.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	5 018	5 018
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 018	5 018
					Totaux pour le programme 09.02.	5 018	5 018
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 09.03.		
					Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	03	Charges d'entretien	498	498
PM	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	45	45
PM	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	1 119	1 119
PM	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	51	51
PM	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	75	75
PM	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	38	38
PM	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	545	545
PM	12	07	00	03	(Nouveau) Frais d'études et consultations juridiques	45	45
PM	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	43	43
PM	12	09	11	03	Frais de fonctionnement lié au siège du Gouvernement wallon	200	200
PM	12	10	00	03	Frais d'assurance divers	218	218

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
PM	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	57	57
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 934	2 934
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	19	19
PM	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	19	19
					Totaux pour le programme 09.03.	2 953	2 953
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 09.04.		
					e-Wallonie-Bruxelles-Simplification		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule eWBS	2 964	2 964
LA	12	02	00	04	Études, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	1 187	879
LA	12	05	11	04	Projet BCED et partage des données liées au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	1 077	1 047
LA	12	07	00	04	Etudes et prestations de services liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	143	150
LA	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	250	250
LA	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre des priorités de simplification administrative	85	85
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 706	5 375
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	05	00	04	Développement d'applications liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	265	295
LA	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	15
LA	74	07	00	04	Développement d'applications liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	554	630
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	834	940
					Totaux pour le programme 09.04.	6 540	6 315
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 09.06.		
					Secrétariat du Gouvernement wallon		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	11	03	00	06	Traitement et indemnités du personnel	595	595
PM	11	05	00	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	25	25
PM	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	50	50
PM	12	10	11	06	Frais de fonctionnement	120	120
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	790	790
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	74	03	22	06	Dépenses patrimoniales	52	52
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	52	52
					Totaux pour le programme 09.06.	842	842
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 09.07 Collaborateurs des Ministres sortis de charge							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PM	11	01	00	07	Traitement et indemnités	431	431
PM	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	13	13
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						444	444
Totaux pour le programme 09.07.						444	444
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 09.08 Commissariat général au Tourisme							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
RC	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	4 700	4 700
RC	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	53 214	53 214
RC	41	10	40	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre du PDR 2014-2020	0	0
RC	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						57 914	57 914
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
RC	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						0	0
Totaux pour le programme 09.08.						57 914	57 914
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 09.09 Relations extérieures							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PM	12	01	00	09	Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0
PM	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	0	0
PM	30	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés - programmation 2014-2020	0	1 482
PM	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	0
PM	41	01	00	09	Dotation à WBI	23 402	23 402
PM	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	0	0
PM	41	04	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0
PM	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
PM	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
PM	43	05	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - programmation 2014-2020 - cofinancement par le FEDER	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						23 402	24 884
Totaux pour le programme 09.09.						23 402	24 884
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Programme 09.10 Commerce extérieur et investisseurs étrangers		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	41	01	40	10 Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	4 160	4 160
MA	41	03	40	10 Dotation à l'AWEX	55 160	55 160
MA	41	06	40	10 Subvention à l'AWEX - missions économiques spécifiques	200	200
MA	41	07	40	10 Subvention à l'AWEX - Former les jeunes wallons aux métiers de l'international en collaboration avec les entreprises wallonnes exportatrices - Explort (Marshall 4.0 - Axe I.4.4)	935	935
MA	41	08	40	10 Subvention à l'AWEX - Renouveler la stratégie des pôles de compétitivité (Marshall 4.0 - Axe II.1.2)	5 135	5 135
MA	41	09	40	10 Subvention à l'AWEX - Soutenir l'internationalisation des entreprises (Marshall 4.0 -Axe II.2.2)	4 930	4 930
MA	45	01	40	10 Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	367	367
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	70 887	70 887
				Totaux pour le programme 09.10.	70 887	70 887
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 09.11. Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	41	01	30	11 Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	5 710	5 710
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 710	5 710
				Totaux pour le programme 09.11.	5 710	5 710
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 09.	179 447	180 704
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 10		
				Secrétariat général		
				Programme 10.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	01	01	00	01 Provision frais avocats	850	850
LA	01	03	00	01 Mise en place d'un observatoire des marchés publics au service du développement durable	30	30
LA	01	04	00	01 (Nouveau) Provision recrutement (gouvernance, fiscalité, ressources humaines)	800	800
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	32 620	32 620
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	157	157
LA	12	02	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	115	315
PM	12	04	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques	0	75
LA	12	06	11	01 Frais d'avocats	4	4
LA	12	07	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	142	142
FU	12	08	11	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	21	21
LA	30	01	00	01 Frais de condamnations judiciaires et transactions	4	4
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	34 743	35 018
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	5	5
LA	74	02	00	01 Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	983	1 691
PM	74	03	22	01 Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	224	247
LA	74	04	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	114	114
FU	74	05	22	01 Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenance associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	60	60
LA	74	06	00	01 Dépenses en lien avec la stratégie numérique - dématérialisation des marchés publics liées au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	1 500	1 150
LA	74	08	00	01 (Nouveau) Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation du SIRH	6 500	500
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	9 386	3 767
				Totaux pour le programme 10.01.	44 129	38 785
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 10.02.		
				Secrétariat général		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	12	01	00	02 (Modifié) Etudes, enquêtes et mise en œuvre des projets transversaux du contrat d'administration du Service Public de Wallonie et des projets du Secrétariat général, frais de fonctionnement du Service du Secrétaire général et de la Cellule des Stratégies transversales	293	347
PM	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	25	25
PM	12	03	00	02 Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	25	25

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PM	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	40	100
PM	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	150	150
CD	12	06	00	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	0	0
FU	12	09	11	02	Dépenses relatives au fonctionnement du Conseil Supérieur des villes, communes et provinces de la Région wallonne.	—	—
PM	12	10	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall	0	0
PM	33	01	00	02	Subventions et indemnités	394	394
PM	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	148	148
PM	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	25	35
PM	43	01	22	02	Commission des arts - Subventions au secteur public	3	3
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						1 103	1 227
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PM	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	20	20
PM	74	02	22	02	Frais d'équipement de l'autorité de Certification	5	5
PM	74	03	22	02	(Nouveau) Frais d'équipement de la Commission des Arts	5	5
FU	74	04	22	02	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	—	—
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						30	30
Totaux pour le programme 10.02.						1 133	1 257
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 10.03.							
Service de la Présidence et Chancellerie.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PM	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie		
Solde au 1er janvier						7 051	7 671
Recettes de l'année en cours						4 503	4 503
Disponible pour l'année						11 554	12 174
Dépenses à charge du Fonds						4 503	4 503
Solde du fonds budgétaire au 31 décembre						7 051	7 671
PM	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	331	331
PM	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	525	525
PM	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	0
PM	12	05	00	03	Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	67	67
PM	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0
PM	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	129	129
PM	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	15	15
PM	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	122	122
PM	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0
PM	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	269	269
PM	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	0	0
PM	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	13	13
PR	12	21	11	03	Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PM	30	01	00	03	Subventions, indemnités et soutien aux études et actions en matière de développement régional	640	620
PM	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	38	38
PM	30	07	00	03	Subvention en faveur du Mouvement wallon pour la qualité	383	383
PM	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	250	239
PM	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	271	271
PM	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	168	168
PM	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	17	17
PM	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	198	198
PM	30	15	00	03	Subventions à un organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	3	3
PM	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	199	199
PM	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	0
PM	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	391	391
PM	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	62	62
PM	33	05	00	03	Subventions à l'Institut Jules Destrée	330	330
PM	33	08	00	03	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	0	0
PM	33	10	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté pour l'opérationnalisation du Plan de lutte contre la pauvreté	224	224
PM	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	0	0
PM	43	03	22	03	Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	200	200
PM	43	04	22	03	(Modifié) Subventions aux institutions publiques dans le cadre du plan d'action des commémorations du centenaire de la fin de la guerre 14-18	300	150
PM	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1 497	1 497
PM	45	02	24	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la plate-forme wallonne pour le GIEC	38	38
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						11 228	11 047
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PM	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	30	30
PM	74	01	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme (direction Identités et Publication)	20	20
PM	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	15
PM	74	03	22	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (Direction de la Chancellerie et de la Traduction)	10	10
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						75	75
Totaux pour le programme 10.03.						11 303	11 122
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						4 503	4 503
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						7 051	7 671
Programme 10.04.							
Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PM	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	218	220
PM	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	280	270
PM	12	04	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	6	36
PM	12	05	00	04	Frais relatifs à la mise en œuvre du plan de communication réglementaire - programmation 2014-2020 - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	500	700
PM	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	21	21
PM	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	729	729

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
PM	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	203	203
PM	45	03	24	04	Subventions aux organismes publics - COFINANCEMENT PAR LE FSE	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 957	2 179
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5	5
					Totaux pour le programme 10.04.	1 962	2 184
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 10.05.		
					Audits		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	83	83
LA	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	97	97
LA	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	47	47
LA	12	04	11	05	Prestations d'assistance pour la Direction de l'Audit des Fonds européens	50	50
LA	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	41	41
LA	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	170	100
LA	12	09	21	05	Remboursements de traitements du personnel de la CAIF pour les Fonds européens	70	70
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	558	488
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	04	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'audit des fonds européens	10	10
LA	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	10	10
LA	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	18	18
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	38	38
					Totaux pour le programme 10.05.	596	526
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 10.06.		
					Communication, archives et documentation		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	12	01	11	06	Mise à disposition permanente de ressources documentaires pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	742	742
PM	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	627	627
LA	12	03	11	06	Développement de la Bibliothèque du Service Public de Wallonie, du Centre des Archives régionales et de la revue de presse	230	230
LA	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	179	179
LA	12	05	00	06	(Modifié) Dépenses et prestations de services liés à la gestion de l'information multicanale	79	79
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 857	1 857

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec			
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
LA	74	01	22	06 Achats de biens meubles durables spécifiques au programme (documentation et archives)	10	10
PM	74	06	00	06 Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	50	50
LA	74	07	00	06 Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	10	10
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					70	70
Totaux pour le programme 10.06.					1 927	1 927
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
Programme 10.07. Géomatique						
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>						
CD	12	03	11	07 Frais de fonctionnement du département	86	86
CD	12	06	00	07 Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1 254	1 838
CD	12	10	00	07 Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	0	0
CD	40	01	00	07 Subventions et indemnités	0	25
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					1 340	1 949
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>						
CD	74	01	00	07 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	1 178	1 914
CD	74	02	22	07 Centralisation des licences géomatiques du SPW	1 130	1 130
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					2 308	3 044
Totaux pour le programme 10.07.					3 648	4 993
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—
Totaux pour la division organique 10.					64 698	60 794
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>					—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>					4 503	4 503
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					7 051	7 671

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 11.		
				<i>Personnel et affaires générales</i>		
				Programme 11.02.		
				(Modifié) Gestion du personnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	01	01	00	02 Provision interdépartementale	3 803	3 729
LA	01	02	00	02 Modernisation de la Fonction publique	1 700	1 700
LA	11	01	00	02 Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3 249	3 249
LA	11	02	00	02 Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	11 331	11 331
LA	11	04	20	02 Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	14 600	14 600
LA	11	06	20	02 Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	71	71
LA	11	07	40	02 Charge des avantages titres-repas	12 000	12 000
LA	11	08	40	02 Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	4 217	4 217
LA	11	13	00	02 Programme de transition professionnelle	0	0
LA	11	15	00	02 Besoins critiques et temporaires	7 074	7 074
LA	12	01	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	48	48
LA	12	03	21	02 Frais de déplacement : missions	5 964	5 964
LA	12	05	21	02 Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	1 120	1 120
LA	12	07	21	02 Cotisations au service de santé administratif et contrôle des absences pour maladie	200	200
LA	12	08	00	02 Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	30	30
LA	12	09	00	02 Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	180	180
LA	12	10	00	02 Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	958	958
LA	12	11	00	02 Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	21
LA	12	15	00	02 Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	2	2
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	66 568	66 494
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	07	00	02 Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	168	168
LA	74	08	00	02 Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	50
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	218	218
				Totaux pour le programme 11.02.	66 786	66 712
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 11.04.		
				Ressources Humaines, Sélection, Formation, Fonction publique		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	12	01	00	04 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction des Ressources humaines, la Direction de la Formation du personnel et la Direction de la Fonction publique	118	176

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
LA	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	897	1 220
LA	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	80	125
LA	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	131	141
LA	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	10	30
LA	12	12	11	04	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	200	200
LA	41	01	00	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	2 572	2 572
LA	41	02	00	04	Formations destinées aux agents du SPW et des OIP dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne et organisées par l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	1 145	1 145
LA	45	01	00	04	Subvention destinée à la formation et au développement des compétences des mandataires publics	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 153	5 609
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département du Support de la Fonction publique régionale	16	16
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	16	16
					Totaux pour le programme 11.04.	5 169	5 625
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 11.06.		
					Affaires juridiques		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	5	5
LA	12	03	11	06	Frais de fonctionnement de la Commission Wallonne des Marchés Publics (CWMP)	1	1
LA	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10
LA	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	4	4
LA	12	06	11	06	Honoraires pour consultations juridiques et expertise	15	15
LA	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	7	7
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	42	42

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	06 Achat de biens meubles durables spécifiques	1	1
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1	1
				Totaux pour le programme 11.06.	43	43
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 11.	71 998	72 380
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs					
				Division organique 12.		
				Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
				Programme 12.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	38 871	38 871
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15
LA	12	04	24	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0
LA	12	05	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	38 886	38 886
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	8	8
LA	74	02	22	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	50 777	10 652
LA	74	03	22	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département mobilier	1 736	1 094
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	52 521	11 754
				Totaux pour le programme 12.01.	91 407	50 640
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 12.02.		
				Budget-Comptabilité-Trésorerie		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	01	02	00	02 Provision conjoncturelle	0	10 741
LA	01	03	00	02 Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	0
LA	01	05	00	02 Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	506	616
LA	01	06	00	02 Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la nouvelle LSF, de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéral	0	0
LA	01	07	00	02 Frais d'études, de relations publiques et de documentation du comité de monitoring, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel	550	550
LA	11	02	00	02 Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	639	633
LA	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	150	150
LA	30	01	00	02 Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	90	105
LA	41	01	40	02 Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0
LA	43	01	02	02 Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie - administrations publiques locales	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 935	12 795

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30
LA	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						55	55
Totaux pour le programme 12.02.						1 990	12 850
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.05. Gestion du Trésor							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	20	20
LA	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	45	45
LA	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	1	1
LA	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	350	350
LA	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptes de la Trésorerie	0	0
LA	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	100
LA	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0
LA	45	03	21	05	Dotation exceptionnelle à la FWB	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						416	516
Totaux pour le programme 12.05.						416	516
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.07. Dettes et garanties							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	271 406	275 052
LA	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1 250	1 250
LA	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0
LA	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0
LA	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	500	500
LA	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	2	2
LA	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	18 100	18 100
LA	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	2 000	2 000
LA	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	6 000	6 000
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						299 258	302 904

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	7	7
LA	91	15	00	07	(Nouveau) Amortissements FADELS	1 683	1 683
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						1 690	1 690
Totaux pour le programme 12.07.						300 948	304 594
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.09. Finance et Comptabilité							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	01	01	00	09	Outil informatique reportings SPOC	100	100
LA	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	1 683	1 672
LA	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	200	200
LA	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de la nouvelle comptabilité publique	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						1 983	1 972
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	93	93
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						93	93
Totaux pour le programme 12.09.						2 076	2 065
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.11. Fiscalité							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	829	829
LA	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	15	15
LA	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	127	127
LA	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	350	350
LA	12	06	00	11	Études, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	99	99
LA	12	07	21	11	Remboursement de traitements du personnel de la Cellule fiscale	219	214
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						1 639	1 634
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	30	30
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						30	30
Totaux pour le programme 12.11.						1 669	1 664
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.21. Gestion informatique du Service Public de Wallonie							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	12	01	00	21	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	30	30

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
LA	12	03	30	21	Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0
LA	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	660	660
LA	12	05	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement liés au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	708	708
LA	12	06	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais de fonctionnement	661	661
LA	12	14	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	23 662	26 906
LA	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	0	1 695
LA	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						25 721	30 660
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	03	00	21	(Modifié) Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel et en développement d'applications	10 125	10 786
LA	74	04	00	21	Activités menées pour EWBS - Frais d'investissements en matériels et en logiciels liés au Plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.2	0	0
LA	74	05	00	21	(Modifié) Activités menées pour Ewbs - Frais d'investissement en matériels et en logiciels	0	0
LA	74	06	00	21	Dépenses en lien avec la stratégie numérique - Tronc commun IT lié au plan Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 2.1	900	1 250
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						11 025	12 036
Totaux pour le programme 12.21.						36 746	42 696
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.22. Equipement et fournitures.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	12	02	45	22	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication	96	96
LA	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2 000	2 000
LA	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	1 187	1 187
LA	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	200	200
LA	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, ...	6 342	6 342
LA	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT	338	338
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						10 163	10 163
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	2 318	2 318
LA	74	03	05	22	Achat de biens meubles durables - Edition	90	90
LA	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT	254	254
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						2 662	2 662
Totaux pour le programme 12.22.						12 825	12 825
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 12.23. Gestion immobilière et bâtiments.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	20 609	20 252
LA	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	6 500	6 500
LA	12	06	00	23	Contrôles légaux	386	262

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
LA	12	07	11	23	Déménagements	140	140	
LA	12	08	11	23	Entretien (maintenance et réparation) des bâtiments administratifs de la Région wallonne	2 505	2 035	
LA	12	09	11	23	Fournitures destinées aux travaux effectués par la Gestion immobilière	333	153	
LA	12	10	11	23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	10	10	
LA	12	12	11	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	5 685	5 985	
LA	12	13	00	23	Travaux d'aménagement dans les bâtiments loués par la Région wallonne	270	270	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	36 438	35 607	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
LA	74	01	22	23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	335	820	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	335	820	
					Totaux pour le programme 12.23.	36 773	36 427	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
					Programme 12.31.			
					Implantation immobilière.			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
LA	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière			
					<i>Solde au 1er janvier</i>	72	72	
					<i>Recettes de l'année en cours</i>	0	0	
					<i>Disponible pour l'année</i>	72	72	
					<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	0	0	
					<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	72	72	
LA	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	220	160	
LA	12	03	00	31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	0	
LA	12	04	11	31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	150	150	
LA	21	01	50	31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	185	185	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	555	495	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
LA	72	01	10	31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	4 686	6 459	
LA	<i>i</i>	72	03	10	31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	10 290	6 741
PM		72	04	10	31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	350	300
LA	<i>i</i>	72	06	00	31	Equipement des bâtiments occupés par la Région wallonne	0	0
LA		72	07	10	31	Mesures pour le développement durable	0	45
PM		73	05	10	31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
LA	<i>i</i>	91 01 70	31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	11 454	11 454	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	26 780	24 999	
				Totaux pour le programme 12.31.	27 335	25 494	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	21 744	18 195	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	72	72	
				Totaux pour la division organique 12.	512 185	489 771	
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	21 744	18 195	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	72	72	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Division organique 13.							
Routes et bâtiments							
Programme 13.01.							
Fonctionnel							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	87 574	87 574
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	73	73
LA	12	02	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	2 540	2 540
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	90 187	90 187
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	2 079	2 079
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	2 089	2 089
					Totaux pour le programme 13.01.	92 276	92 276
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
Programme 13.02.							
(Modifié) Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
PR	01	02	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des infractions routières régionales		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	300	300
					Disponible pour l'année	300	300
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	300	300
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
PR	01	03	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	250	250
PR	01	04	00	02	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques		
					Solde au 1er janvier	1 858	3 799
					Recettes de l'année en cours	2 175	2 175
					Disponible pour l'année	4 033	5 974
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	938	938
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3 095	5 036
PR	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	70 754	70 754
PR	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	95	95
PR	12	03	30	02	Etudes et prestations de tiers	431	438
PR	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	196	196
PR	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	170	170
PR	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	750	750
PR	12	07	10	02	Dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments des districts (et autres bâtiments techniques)	1 400	1 400
PR	12	08	10	02	Frais de carburant, réparation et entretien des véhicules spécifiques	1 300	1 300
PR	12	09	10	02	Gestion informatique spécifique - frais de fonctionnement	150	400

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
PR	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	1 000	996	
PR	14	01	10	02	Entretien du réseau non structurant	33 000	33 000	
PR	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	3 500	3 500	
PR	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	8 000	8 000	
PR	14	05	10	02	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	9 000	9 000	
PR	14	06	10	02	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	210	210	
PR	14	07	10	02	Dépenses énergétiques	6 578	6 578	
PR	31	01	32	02	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'études diverses	0	0	
PR	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	22	22	
PR	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	45	45	
PR	34	02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	3 600	3 600	
PR	43	02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	100	150	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	141 789	142 092	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
PR	<i>i</i>	01	01	00	02	Fonds budgétaire : Fonds du trafic routier		
					Solde au 1er janvier	2 225	7 788	
					Recettes de l'année en cours	15 469	15 469	
					Disponible pour l'année	17 694	23 257	
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	4 469	4 469	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	13 225	18 788	
PR		51	01	11	02	Subventions en capital à la SOFICO	0	13 000
PR		51	02	00	02	Subventions dans le cadre de cofinancements européens	0	0
PR	<i>i</i>	63	09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	0
PR	<i>i</i>	72	01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	1 000	1 000
PR	<i>i</i>	73	01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	52 500	53 322
PR	<i>i</i>	73	02	11	02	(Modifié) Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris l'entretien extraordinaire, ainsi que les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	10 000	9 000
PR		73	03	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires - Phasing out	0	0
PR		73	04	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne - Programmation 2014-2020	0	0
PR	<i>i</i>	73	05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	5 500	5 300
PR	<i>i</i>	73	07	11	02	(Modifié) Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques	5 650	4 255
PR		73	08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	20	20
PR		73	09	11	02	Financement de la partie routière des accès aux Zones d'activités économiques suivant le principe 20-80	0	0
PR	<i>i</i>	73	10	10	02	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	0	0
PR	<i>i</i>	73	11	11	02	(Modifié) Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques, les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries (Plan infrastructures)	55 000	28 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
PR	<i>i</i>	73 12 11	02	(Modifié) Investissements spécifiques liés aux Routes de l'Emploi, en ce compris les travaux d'installations électriques et électromécaniques (Plan infrastructures)	0	0	
PR		73 15 11	02	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0	
PR	<i>i</i>	73 25 11	02	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	0	72	
PR		74 01 22	02	Achat de véhicules-tonneaux	0	0	
PR		74 02 22	02	Achats de biens meubles durables	0	10	
PR		74 08 00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	2 000	2 000	
PR		81 01 00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0	
PR		93 08 00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8 400	8 400	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	144 539	128 848	
				Totaux pour le programme 13.02.	286 328	270 940	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	134 119	105 418	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	5 707	5 707	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	16 320	23 824	
				Programme 13.11.			
				Infrastructures sportives.			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
FU		01 01 00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique			
				Solde au 1er janvier	0	0	
				Recettes de l'année en cours	800	800	
				Disponible pour l'année	800	800	
				<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	800	800	
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0	
FU		12 02 00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	100	100	
FU		12 09 00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	0	0	
FU		31 01 00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	500	500	
FU		33 02 00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	850	850	
FU		33 03 00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	185	185	
FU		33 04 00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3 715	3 715	
FU		41 01 40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388	
FU		43 01 00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	13 221	13 221	
FU		43 03 32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	50	
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	19 809	19 809	
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
FU		52 01 10	11	Subvention au secteur autre que public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	400	320	
FU		52 06 10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	8 202	7 839	
FU		63 01 21	11	Subvention au secteur public pour l'acquisition d'équipement sportif et de matériel d'entretien nécessaire au fonctionnement et à l'exploitation d'une infrastructure sportive	600	480	
FU		63 08 21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	0	747	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
FU	63	09	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	12 746	12 122	
FU	63	10	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	0	0	
FU	63	11	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	2 800	3 289	
FU	63	12	00	11	(Nouveau) Subvention par des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de grandes infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	5 000	0	
FU	74	01	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5	
FU	74	03	22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	0	0	
FU	74	04	22	11	Achat de défibrillateurs externes automatiques pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	0	0	
FU	74	05	22	11	Achat d'abris vélos pour équiper les infrastructures sportives de Wallonie	1 000	0	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	30 753	24 802	
					Totaux pour le programme 13.11.	50 562	44 611	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	800	800	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
					Programme 13.12.			
					Travaux subsidiés			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
FU	12	03	11	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	60	60	
FU	12	06	00	12	Achat de biens meubles non durables	5	5	
FU	33	02	00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	41	46	
FU	33	03	00	12	Subvention en vue de l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau" - Marshall 4.0 - Axe V- Mesure V.3.1	108	138	
FU	43	02	30	12	Subventions et indemnités - secteur public	40	40	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	254	289	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
FU	51	01	11	12	Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	0	0	
FU	51	02	11	12	Subvention à l'Intercommunale IGRETEC pour l'acquisition de bâtiments	0	500	
FU	<i>i</i>	63	01	21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	0	0
FU	<i>i</i>	63	02	21	12	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	2 550	2 000
FU	63	03	21	12	Subventions aux communes dans le cadre du Fonds régional pour les investissements communaux	46 563	45 200	
FU	63	04	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	3 400	1 700	
PR	63	07	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	160	
FU	<i>i</i>	63	08	21	12	Subventions pour des investissements supracommunaux	360	360
FU	<i>i</i>	63	10	21	12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	20 270	20 270
FU	63	11	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	0	0	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
FU	63	12	21	12	Plan air-climat : éclairage public	0	0
FU	63	13	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe IV	0	0
FU	63	15	21	12	Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	5 000	5 000
FU	63	16	21	12	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	2 600	2 600
FU	63	17	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional- programmation 2014-2020-Axe I	0	0
FU	63	18	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe III	0	0
FU	63	19	00	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional - programmation 2014-2020- Axe V	0	0
FU	63	20	00	12	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre de la redynamisation urbaine via la mobilité durable et le développement urbain intégré	0	0
FU	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	80 883	77 830
					Totaux pour le programme 13.12.	81 137	78 119
					<i>Dont programme d'investissement</i>	23 180	22 630
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Totaux pour la division organique 13.	510 303	485 946
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	157 299	128 048
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	6 507	6 507
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	16 320	23 824

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 14.		
				Mobilité et voies hydrauliques		
				Programme 14.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	76 862	76 862
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	71	71
PR	12	02	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	90	225
CD	12	03	00	01 (Modifié) Acquisition de consommables et de petits matériels informatiques, maintenances et locations temporaires de matériels et de logiciels informatiques (Mobilité)	0	0
LA	12	05	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	1 082	1 082
PR	12	06	00	01 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques génie civil et électromécanique	0	0
LA	12	07	11	01 Achats de biens meubles non durables	10	10
RC	12	08	00	01 (Nouveau) Acquisition de consommables informatiques et de matériels informatiques, maintenance et location temporaire de matériels et de logiciels informatique - Exploitation aéroportuaire	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	78 115	78 250
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	18	18
PR	74	02	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	140	160
PR	74	03	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	0	0
CD	74	04	00	01 Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	0
LA	74	06	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2	589	589
RC	74	07	00	01 (Nouveau) Acquisition de consommables informatiques et de matériels informatiques, prestations de services réalisés dans le cadre de projets informatiques spécifiques - Exploitation aéroportuaire	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	747	767
				Totaux pour le programme 14.01.	78 862	79 017
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 14.02.		
				Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité et de sécurité routière		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD	01	01	00	02 Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	0
CD	01	02	00	02 Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie	710	710
CD	01	03	00	02 Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie	527	527
CD	01	04	00	02 Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité, du printemps de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	194	195

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
CD	01	05	00	02	Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	978	978
PR	<i>i</i>	01	06	00	Fonds budgétaire : Fonds de la sécurité routière		
					Solde au 1er janvier	39	691
					Recettes de l'année en cours	9 270	9 270
					Disponible pour l'année	9 309	9 961
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	6 270	6 270
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	3 039	3 691
CD	01	07	00	02	Dépenses de toute nature visant à favoriser l'utilisation, la disponibilité ou la fourniture de données relatives aux impacts économiques et/ou environnementaux de la mobilité	183	100
CD	01	12	00	02	Soutien aux initiatives de mobilité rurale complémentaire à l'offre de transport en commun et à leur coordination	175	175
CD	01	13	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la Programmation 2014-2020 dans le cadre de la mobilité	0	0
CD	01	14	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région au Programme de développement rural de la Wallonie 2014-2020	120	311
PR	01	16	00	02	Dépenses de toute nature relative au développement et à la promotion des voies navigables et des politiques intermodales en matière de transport de personnes et de marchandises ainsi qu'à la gestion de la mobilité	240	200
CD	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	304	262
CD	12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	0	19
CD	12	05	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	121	123
CD	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1 503	1 306
CD	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	13	13
PR	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	40	70
PR	41	01	21	02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation et d'éducation à la sécurité routière	50	60
CD	41	02	40	02	Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	15	15
CD	41	03	40	02	Subvention à l'IWEPS pour le fonctionnement de l'observatoire de la mobilité	176	176
CD	43	01	00	02	Subvention pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	0	0
CD	43	02	00	02	Subvention aux pouvoirs publics pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	11 619	11 510
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CD	01	08	00	02	Dépenses de toute nature en matière de mobilité	4 225	1 728
CD	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	0
CD	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	0	0
CD	01	11	00	02	Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	0	1 684
CD	52	01	00	02	Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	7	7
CD	63	01	21	02	Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	1 042	3 509
CD	63	02	00	02	Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	0
CD	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	159	157
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 433	7 085
					Totaux pour le programme 14.02.	17 052	18 595
					<i>Dont programme d'investissement</i>	6 270	6 270
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	6 270	6 270
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	3 039	3 691

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
Programme 14.03.								
Transport urbain, interurbain et scolaire								
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>								
CD	01	01	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux	33	33	
CD	01	02	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	120	
PR	01	03	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	700	700	
PR	01	04	00	03	Dépenses de toute nature relatives à des actions diverses dans le domaine du développement ferroviaire	50	50	
CD	01	05	00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	6 492	6 492	
CD	12	01	30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5 495	5 495	
CD	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	142	143	
CD	12	03	11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	19	19	
CD	12	04	00	03	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	0	
CD	31	01	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	344 602	344 602	
CD	31	03	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes en transport collectif ou dans le soutien de lignes existantes	970	970	
CD	31	04	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans)	17 096	17 096	
CD	31	06	22	03	Contribution régionale à la mise en œuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite	0	0	
CD	31	07	22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	14 741	14 741	
CD	31	08	22	03	Engagements sociaux S.R.W.T.	28 627	28 627	
CD	31	09	22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0	
CD	31	10	03	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	0	0	
CD	31	11	22	03	Intervention financière de la Région dans le financement complémentaire des missions des cinq sociétés TEC et de la SRWT	7 000	7 000	
CD	33	01	00	03	(Nouveau) Soutien aux actions innovantes en matière de mobilité rurale	600	600	
CD	41	01	40	03	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	192	192	
CD	41	02	03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	0	
CD	41	03	40	03	Intervention financière de la Région en faveur du Groupe TEC pour le développement du numérique et l'amélioration des services aux voyageurs	500	500	
CD	41	04	40	03	(Modifié) Intervention financière de la Région dans le soutien et le renforcement de lignes existantes (Groupe TEC), et dans l'amélioration de l'efficacité du Groupe TEC	1 000	1 000	
CD	42	02	00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	0	
CD	45	01	21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						428 454	428 455	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>								
CD	01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	0	
CD	<i>i</i>	51	01	11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	0	709
CD	<i>i</i>	51	02	11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	10 305	10 808

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
CD	i	51 04 11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	0	0	
CD	i	51 05 11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0	
CD	i	51 07 11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	34 853	34 853	
CD	i	51 08 11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2 889	2 889	
CD	i	51 09 11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	9 710	9 710	
CD	i	51 10 11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	0	0	
CD	i	51 11 11	03	Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres	5 000	5 000	
CD	i	51 12 11	03	Subventions à la SRWT afin de lui permettre de prendre en charge les dépenses relatives à la mise en œuvre de la programmation 2014-2020	0	0	
CD		61 01 41	03	Remboursement à la SRWT des coûts exposés pour le projet du tram de Liège	12 345	12 345	
CD		73 01 41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	500	600	
CD		74 06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	165	165	
CD		81 01 41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	220	220	
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	75 987	77 299	
				Totaux pour le programme 14.03.	504 441	505 754	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	62 757	63 969	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
				Programme 14.04.			
				Aéroports et aérodromes régionaux.			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
RC		01 05 00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	80	80	
RC		12 02 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	173	173	
RC		12 03 11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	90	
RC		12 04 00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	7 227	7 227	
RC		12 05 11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	151	151	
RC		12 07 00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	106	106	
RC		12 08 00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	8	8	
RC		12 09 11	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	20	20	
RC		12 10 11	04	Frais de fonctionnement et de consultation d'experts pour l'AASIW (Autorité Aéroportuaire de supervision indépendante de Wallonie)	10	10	
RC		14 01 10	04	Entretien et gestion des aérodromes	46	46	
RC		14 02 10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	250	250	
RC		14 04 10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	6	6	
RC		31 01 22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	100	100	
RC		31 04 22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	5 831	5 831	
RC		31 05 32	04	Subvention à Liège Airport lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10 987	10 987	
RC		31 06 32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	8 287	8 287	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
RC	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et activités non économiques" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre Liège Airport et la Région	6 384	6 384
RC	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	21 065	21 065
RC	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	106	106
RC	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	38	38
RC	41	02	40	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement des missions de sûreté	6 261	6 261
RC	41	03	40	04	(Nouveau) Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Charleroi - Bruxelles - Sud	15 191	15 191
RC	41	04	40	04	(Nouveau) Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité pour l'aéroport de Liège	9 724	9 724
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	92 141	92 141
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	61	01	00	04	Dotation complémentaire à la Sowaer pour l'accomplissement de missions de sûreté	0	0
RC	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	37	37
RC	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	5	5
RC	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	442	442
					Totaux pour le programme 14.04.	92 583	92 583
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 14.11.		
					(Modifié) Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic fluvial		
					Solde au 1er janvier	6 319	14 840
					Recettes de l'année en cours	2 000	2 000
					Disponible pour l'année	8 319	16 840
					Dépenses à charge du Fonds	2 000	2 000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6 319	14 840
PR	01	03	00	11	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre du programme européen pour le secteur de la pêche 2007-2013	0	0
PR	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	17 100	17 100
PR	12	02	00	11	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	80	80
PR	12	03	30	11	Etudes	560	560
PR	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	145	145
PR	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	160	160
PR	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	10 000	8 000
PR	14	04	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3 230	3 800
PR	14	05	10	11	Dépenses énergétiques	4 000	4 000
PR	14	06	10	11	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	100	100
CD	31	02	22	11	Dotation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	0	0
PR	33	01	00	11	Intervention en faveur de l'ITB dans le cadre de la mise en oeuvre de la convention de Strasbourg	49	49
PR	33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	7	7

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	500	500
PR	41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	500	530
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						38 431	37 031
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
PR	<i>i</i>	51	14	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	4 000	4 000
PR		51	16	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	2 500	2 500
PR		51	17	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	0
PR		51	18	11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	682	682
PR		51	19	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège et du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
PR		61	01	00	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0
PR		61	02	00	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	0
PR		61	03	00	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds FEDER	0	0
PR		73	01	21	Acquisitions de terrains, construction, aménagements et équipements à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	7 000	7 000
CD		73	02	21	Dragage de rivière set canaux, y compris dragage proprement dit , traitement, séchage et valorisation	40 533	22 700
PR	<i>i</i>	73	05	21	Acquisition de terrains, sécurisation, aménagement, équipement, rénovation, reconditionnement et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques et barrages et leurs dépendances (Plan infrastructures)	16 000	7 929
PR		73	06	21	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques - Phasing out	0	0
PR		73	07	21	Financement des programmes RTE-T 2007-2013 et 2014-2020	30 272	10 000
PR	<i>i</i>	73	08	21	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	0	0
PR	<i>i</i>	73	09	21	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	2 500	2 500
PR	<i>i</i>	73	10	21	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	0	0
PR	<i>i</i>	73	11	21	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'UE (Programmation 2014-2020)	0	0
PR	<i>i</i>	73	12	21	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	2 350	2 450
PR		73	15	11	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0
PR	<i>i</i>	73	19	21	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	2 800	2 800
PR	<i>i</i>	73	21	21	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	8 600	8 600
PR		73	25	11	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	40	50
PR		74	01	00	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	400	400

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
PR	81	01	00	11 Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	117 677	71 611
				Totaux pour le programme 14.11.	156 108	108 642
				<i>Dont programme d'investissement</i>	36 250	28 279
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	2 000	2 000
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	6 319	14 840
				Totaux pour la division organique 14.	849 046	804 591
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	105 277	98 518
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	8 270	8 270
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	9 358	18 531

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
				Division organique 15		
				<i>Agriculture, ressources naturelles et environnement</i>		
				Programme 15.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	117 936	117 936
LA	11	04	11	01 Rémunérations des agents de l'AWAC	2 750	2 750
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	11	11
CD	12	03	00	01 (Modifié) Maintenances et licences (Environnement)	53	792
RC	12	04	00	01 (Modifié) Maintenances et licences (Agriculture et Ruralité)	1 140	1 440
LA	12	06	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	21	21
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	121 911	122 950
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	20	20
CD	74	02	00	01 (Modifié) Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Ressources naturelles et Environnement)	789	50
RC	74	03	00	01 (Modifié) Acquisition matériel et logiciels informatiques et développements associés dans le cadre de réalisations de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	401	401
LA	74	04	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 210	471
				Totaux pour le programme 15.01.	123 121	123 421
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 15.02.		
				Coordination des politiques agricole et environnementale		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	01	30	02 Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	742	742
CD	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	641	661
RC	12	05	00	02 Cofinancement PDR - Assistance technique	0	630
CD	12	06	00	02 Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de la DFA (Environnement)	5	5
RC	12	08	30	02 Etudes et contrats de services pluriannuels	76	76
RC	12	09	30	02 Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP et FEAMP	195	299
RC	12	12	00	02 Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	15	15
RC	12	13	00	02 Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1 980	1 980
RC	12	15	11	02 Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	0
CD	12	16	00	02 Démarche qualité, certifications, simplification administrative, QES (qualité, environnement, sécurité), et autres dépenses assimilées	93	117
CD	12	17	11	02 Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen 2014-2020 (Environnement)	0	0
CD	12	19	00	02 Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	2	2
CD	12	21	00	02 Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, assurances, frais d'entretien des bâtiments	396	396
CD	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	13	13
CD	12	29	11	02	Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	111	111
CD	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	21	21
RC	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	20	20
RC	31	10	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	522	1 203
RC	33	01	00	02	Subventions à des organismes privés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CD	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2007-2013	0	0
CD	33	05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen 2014-2020	0	0
RC	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	0
CD	33	07	00	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	124	124
CD	33	08	00	02	(Nouveau) Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020 (Environnement)	0	0
RC	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales	10	20
CD	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	107	107
CD	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	34	34
RC	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	159	159
RC	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	0
CD	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2007-2013	0	0
CD	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0
CD	40	06	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
RC	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967
RC	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0
CD	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	899	899
RC	43	01	22	02	Subventions à des organismes publics dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	300	150
CD	43	02	32	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	165	165
RC	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	0	0
CD	45	02	24	02	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Universités	46	46
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	7 643	8 962
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	51	01	00	02	Cofinancement PDR - MESURE Leader	100	50
RC	51	02	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	25	10
RC	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
CD	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2007-2013 (environnement)	0	0
CD	52	05	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen 2014-2020 (environnement)	0	0
CD	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2007-2013	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	0
RC	63	01	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissements effectués dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CD	63	02	21	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen 2014-2020	0	0
RC	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	173	173
RC	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	45	45
RC	73	01	20	02	Etudes et Travaux réalisés dans le cadre du PO FEAMP (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche)	0	0
CD	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	198	198
CD	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	33	33
RC	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	538	875
RC	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables et marchés de travaux - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	0
CD	74	06	22	02	Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						1 112	1 384
Totaux pour le programme 15.02.						8 755	10 346
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 15.03.							
Développement et Etude du milieu							
<i>Titre I - Dépenses courantes</i>							
CD	01	02	00	03	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire de la protection et du bien-être des animaux		
<i>Solde au 1er janvier</i>						179	179
<i>Recettes de l'année en cours</i>						185	185
<i>Disponible pour l'année</i>						364	364
<i>Dépenses à charge du Fonds</i>						185	185
<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>						179	179
CD	12	01	00	03	Études, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement relatifs aux activités de contrôles du bien-être animal	865	865
RC	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	733	733
RC	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	350	350
RC	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	369	369
CD	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	853	857
RC	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	0	50
RC	12	12	00	03	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEMNA	373	427
CD	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	350	352
CD	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	42	42
CD	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	368	369
RC	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	1 000	1 000
RC	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	42	42
RC	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0
RC	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	2 573	2 573
RC	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	374	374
CD	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	0	0
CD	33	03	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de protection et de bien-être des animaux	100	100

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	950	950
RC	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1 510	1 538
RC	33	07	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles	250	250
RC	33	08	00	03	Subvention à des associations pour l'organisation de formations agricoles - Cofinancement PDR 2014-2020	0	0
RC	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	703	703
RC	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	360	360
RC	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	335	335
RC	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	40	40
RC	33	18	00	03	Subvention à REQUASUD (A.S.B.L. REQUASUD) dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	488	488
CD	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre (Environnement)	2 171	2 171
CD	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	4 110	4 210
RC	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	6 642	6 642
RC	33	24	00	03	Subvention à l'ASBL Comité du lait – Mesures d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	0	0
CD	41	01	00	03	Subventions au secteur public en matière de bien-être des animaux	250	250
RC	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	17 878	17 878
RC	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	530	830
RC	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5 274	5 274
RC	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	0
CD	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	10 386	10 386
RC	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	4 335	4 575
CD	41	08	40	03	Subvention complémentaire de fonctionnement à l'ISSEP	1 594	1 594
RC	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	470	562
RC	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	44	44
CD	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	100	100
CD	43	05	00	03	Subventions au secteur public en matière de protection et de bien-être des animaux	100	100
RC	45	01	23	03	Subvention à Gembloux ABT ULG dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	108	108
RC	45	02	23	03	Subvention à l'UCL dans le cadre de la convention-cadre REQUASUD	167	167
CD	45	03	23	03	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur de l'environnement	125	125
CD	45	04	24	03	Subventions aux établissements d'enseignement pour les actions en faveur du bien-être animal	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	67 497	68 368
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	01	01	00	03	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)		
					Solde au 1er janvier	1 621	2 029
					Recettes de l'année en cours	625	625
					Disponible pour l'année	2 246	2 654
					Dépenses à charge du Fonds	625	625
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1 621	2 029
RC	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	110	110
RC	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	0	0
RC	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	205	205
RC	52	04	10	03	Subvention à l'ASBL Association des betteraviers wallons – Mesure d'accompagnement – Prélèvement kilométrique	0	0
RC	61	01	00	03	Subventions et indemnités spécifiques au secteur public	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	212	212
CD	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	1 766	1 766
RC	61	04	41	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1 303	1 303
RC	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	165	165
CD	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	570	530
CD	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	44
RC	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	65	65
RC	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	422	72
CD	74	03	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques aux activités de contrôles du bien-être animal	50	50
CD	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	43	43
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 580	5 190
					Totaux pour le programme 15.03.	73 077	73 558
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	810	810
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	1 800	2 208
					Programme 15.04.		
					Aides à l'Agriculture		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	03	00	04	Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme (dont études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, ...) et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	889	907
RC	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	6 038	5 738
RC	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	100	100
RC	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles pour les rédactions et suivi de plan	250	500
RC	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	0	0
RC	31	05	12	04	(Modifié) Aides à l'installation des jeunes agriculteurs	0	0
RC	31	06	00	04	(Modifié) Aides aux groupements agricoles, à l'encadrement et au démarrage	1 000	1 092
RC	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR 2014-2020	15 000	14 000
RC	31	08	00	04	Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau	0	0
RC	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR 2014-2020	8 300	12 000
RC	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	0	0
RC	31	13	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020	18 600	16 000
RC	31	14	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2014 - 2020	5 700	4 000
RC	31	15	12	04	(Modifié) Aides à l'installation des jeunes agriculteurs, mesure transitoire	500	500
RC	31	16	12	04	Aides à l'établissement de plans agri-environnementaux	300	300
RC	31	17	32	04	Aide exceptionnelle en faveur de l'agriculture	1 000	1 000
RC	31	18	32	04	Aide en matière de conseil agricole	0	0
RC	31	19	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2014 - 2020 - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	0	0
RC	31	20	12	04	(Nouveau) Aides à la conversion à l'aquaculture BIO (cofinancement FEAMP)	13	4
RC	31	21	12	04	(Nouveau) Aides à la protection des espèces protégées (cofinancement FEAMP)	0	0
RC	31	22	12	04	(Nouveau) Aides à l'installation des jeunes aquaculteurs (cofinancement FEAMP)	18	18
RC	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	0	0
RC	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	480	480
RC	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR 2014 - 2020	3 600	3 600

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
RC	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	25	25
RC	41	01	00	04	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles - Division "Fonds wallon des calamités agricoles"	4 500	4 500
RC	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	650	650
RC	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	200	200
RC	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	75	75
RC	45	01	01	04	(Modifié) Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER et en matière de frais de stockage, et de non recouvrement de créances sur le compte de l'Organisme payeur	1 500	1 500
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	68 738	67 189
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	01	04	00	04	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.		
					Solde au 1er janvier	413	448
					Recettes de l'année en cours	130	130
					Disponible pour l'année	543	578
					Dépenses à charge du Fonds	130	130
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	413	448
RC	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	4 000	4 000
RC	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	250	250
RC	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	300	300
RC	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	500	700
RC	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles (Marshall 4.0 - Axe III - Mesure 1.6)	0	1 000
RC	63	04	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics - Mesure d'accompagnement - Prélèvement kilométrique	0	0
RC	74	01	22	04	Achats de biens meubles informatiques durables spécifiques au programme	464	464
RC	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme et au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	14	14
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	5 658	6 858
					Totaux pour le programme 15.04.	74 396	74 047
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	130	130
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	413	448
					Programme 15.11.		
					Nature, Forêt, Chasse-pêche		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, ... ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse et le précompte immobilier relatifs aux bois et forêts	1 174	1 174
RC	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	745	800
RC	12	05	30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des piscicultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	620	610
RC	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	100	137
RC	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	214	336
RC	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	928	928
RC	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	200	200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	1 435	1 435
RC	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0
RC	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	88	88
RC	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres 2014-2019)	740	808
RC	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	415	437
RC	33	08	00	11	Subvention en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
RC	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	425	412
RC	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public	487	494
RC	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	0	0
RC	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	200	173
RC	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	0	7
RC	41	01	40	11	Dotations au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	175	175
RC	43	01	00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	435	535
RC	43	02	00	11	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	540	553
RC	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	0	0
RC	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1 309	1 309
RC	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	976	976
RC	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	1 175	1 220
RC	43	08	22	11	Subventions en matière de dynamisation de la gestion forestière	0	0
RC	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable (accord cadre 2015-2019)	560	560
RC	45	01	00	11	Contribution de la Région wallonne à la fondation Forêt de Soignes	0	0
RC	45	02	40	11	(Nouveau) Contribution au fonctionnement du Secrétariat national des espèces exotiques invasives	36	36
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						12 977	13 403
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
RC	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
					Solde au 1er janvier	2 579	2 585
					Recettes de l'année en cours	91	91
					Disponible pour l'année	2 670	2 676
					Dépenses à charge du Fonds	91	91
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2 579	2 585
RC	01	03	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)		
					Solde au 1er janvier	881	881
					Recettes de l'année en cours	35	35
					Disponible pour l'année	916	916
					Dépenses à charge du Fonds	35	35
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	881	881
RC	01	04	00	11	Acquisitions, travaux de restauration et d'entretien dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000 ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	843	841
RC	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	40	52
RC	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	232	221
RC	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
RC	52	05	00	11 Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	
RC	53	01	10	11 Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, ...)	460	460	
RC	53	04	10	11 Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	0	0	
RC	53	05	10	11 Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	
RC	63	01	21	11 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	10	10	
RC	63	02	31	11 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'acquisition de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	0	
RC	63	04	21	11 Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	0	0	
RC	63	05	21	11 Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	437	437	
RC	63	06	21	11 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	0	0	
RC	63	07	21	11 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	0	0	
RC	70	01	10	11 Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	646	1 085	
RC	70	02	10	11 Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales	128	148	
RC	70	03	10	11 Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	100	114	
RC	70	04	00	11 Avances de fonds aux comptes extraordinaires des services extérieurs de la DNF relatives aux travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de piscicultures, de frayères et d'aménagements cynégétiques	388	388	
RC	70	05	00	11 (Modifié) Acquisitions et travaux de restauration et de gestion dans les réserves naturelles domaniales et les terrains domaniaux situés dans les sites Natura 2000 dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - PDR	0	0	
RC	<i>i</i>	71	01	10	11 Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	156	300
RC		71	03	10	11 Acquisition de la Région de sites Natura 2000	0	300
RC		71	04	12	11 Acquisition par la Région de terrains dans les sites Natura 2000, dans les sites candidats au réseau Natura 2000, ainsi que dans la structure écologique principale - Cofinancement européen - PDR	0	50
RC		74	06	00	11 Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	312	434
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 878	4 966	
				Totaux pour le programme 15.11.	16 855	18 369	
				<i>Dont programme d'investissement</i>	156	300	
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	126	126	
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	3 460	3 466	
				Programme 15.12.			
				Espace rural et naturel			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
RC	01	01	00	12 Dépenses de toute nature relatives à la représentation à la Grande Région	100	100	
RC	12	02	00	12 Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes...	584	592	
RC	12	03	30	12 Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	2 119	2 739	
RC	12	05	30	12 Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	3 373	3 373	
RC	12	08	00	12 Avances de fonds aux comptes extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	178	178	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	sec	ord.	sec					
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>								
RC	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	46	46	
RC	31	02	00	12	Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	0	24	
RC	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	500	500	
RC	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3 630	3 630	
RC	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	
RC	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	0	
RC	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	0	130	
RC	33	10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	75	75	
RC	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	250	152	
RC	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT ULg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	252	252	
RC	41	03	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	0	6	
RC	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	114	114	
RC	41	05	00	12	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisselement (PROJET GISER)	155	155	
RC	41	06	12	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruisselement (Projet GISER)	155	155	
RC	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	334	418	
RC	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	46	
RC	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	60	60	
RC	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	10	10	
CD	43	05	22	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1 268	1 421	
RC	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	0	0	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	13 203	14 176	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
RC	01	02	00	12	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière agricole			
					Solde au 1er janvier	4 013	4 285	
					Recettes de l'année en cours	654	654	
					Disponible pour l'année	4 667	4 939	
					<u>Dépenses à charge du Fonds</u>	654	654	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4 013	4 285	
RC	52	01	10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	137	103	
RC	52	02	10	12	Subventions au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	0	0	
RC	52	06	10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	0	0	
RC	53	03	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	0	0	
RC	53	04	10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	0	
RC	<i>i</i>	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1 333	2 123
RC	<i>i</i>	63	04	21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole et l'établissement de dispositifs destinés à la protections contre l'érosion des terres agricoles et à la lutte contre les inondations et coulées boueuses dues au ruissellement	1 800	2 100

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
RC	63	05	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	50	50	
RC	<i>i</i>	63	06	21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	14 000	12 500
RC		63	07	21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	0	0
RC		63	08	21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	500	300
RC		63	09	12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	400	400
RC		63	10	12	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	1 450	1 118
RC		63	11	12	12	(Nouveau) Subventions pour la création d'espaces de co-working et de bureaux partagés en zones rurales	1 000	500
RC		70	01	10	12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	1 216	1 216
RC		71	02	10	12	Acquisitions de terrains par la Région	198	198
RC	<i>i</i>	73	01	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de waterings, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2 218	2 218
RC		73	02	00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part subsidiable	0	486
RC		73	03	21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de waterings pour l'amélioration des habitats aquatiques	90	96
RC		74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	241	241
RC		74	08	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45
RC		85	02	34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur l'aménagement foncier de biens ruraux - part non subsidiable avances remboursables et règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usagers et exploitants au terme des opérations d'aménagement foncier de biens ruraux	1 638	1 565
						<i>Totaux pour le Titre II.</i>	26 970	25 913
						Totaux pour le programme 15.12.	40 173	40 089
						<i>Dont programme d'investissement</i>	19 351	18 941
						<i>Dont fonds budgétaires</i>	654	654
						<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	4 013	4 285
						Programme 15.13.		
						Prévention et Protection : Air, Eau, Sol		
						<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD		12	01	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1 142	1 410
CD		12	02	00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	46	46
CD		12	03	30	13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	1 519	1 551
CD		12	05	30	13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	79	79
RC		12	06	11	13	Etudes et contrats de services spécifiques au programme du DEE	0	0
CD		12	10	11	13	Dotations au CESW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	352	352
CD		31	03	22	13	Dotations à la SPAQuE	17 436	17 436
RC		33	02	00	13	Subventions contrats de rivière	1 936	1 926
RC		33	03	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	782	782
RC		33	04	00	13	Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	0	40
RC		33	05	00	13	Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	1 505	1 505
RC		33	06	00	13	Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	300	300
PM		35	02	40	13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	190	190

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	40	01	00	13	Dotation de fonctionnement à l'Agence wallonne de l'Air et du Climat en matière d'Air	6 223	6 223	
FU	40	03	00	13	Dotation de fonctionnement à l'AWAC - climat	2 306	2 306	
FU	41	01	00	13	Dotation à l'AWAC pour participation au financement international des politiques climatiques - Cop21	7 000	7 000	
RC	45	01	23	13	Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	365	410	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	41 181	41 556	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
FU	01	02	00	13	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques			
					Solde au 1er janvier	113	113	
					Recettes de l'année en cours	40 000	40 000	
					Disponible pour l'année	40 113	40 113	
					Dépenses à charge du Fonds	40 000	40 000	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	113	113	
CD	<i>i</i>	01	03	00	13	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement		
					Solde au 1er janvier	88 572	132 760	
					Recettes de l'année en cours	58 179	58 179	
					Disponible pour l'année	146 751	190 939	
					Dépenses à charge du Fonds	32 179	37 179	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	114 572	153 760	
CD	<i>i</i>	01	04	00	13	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau		
					Solde au 1er janvier	509	733	
					Recettes de l'année en cours	500	500	
					Disponible pour l'année	1 009	1 233	
					Dépenses à charge du Fonds	500	500	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	509	733	
RC	51	01	00	13	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	6	6	
CD	63	01	00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	8	8	
CD	<i>i</i>	73	01	41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	0	0
CD	74	06	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	65	65	
CD	74	08	00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	5	
CD	81	04	41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	10 000	10 000	
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	82 763	87 763	
					Totaux pour le programme 15.13.	123 944	129 319	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	32 679	37 679	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	72 679	77 679	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	115 194	154 606	
					Programme 15.14.			
					Police et contrôle			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
RC	12	01	00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB, de la Direction des Contrôles	190	190	
CD	12	02	00	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	844	849	
CD	43	01	22	14	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	143	143	
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 177	1 182	
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>			
RC	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB, de la Direction des Contrôles	143	143	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
CD	74	06	00	14 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	148	148
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	291	291
				Totaux pour le programme 15.14.	1 468	1 473
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 15.15.		
				(Nouveau) Politique des déchets-ressources		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
CD	12	01	11	15 (Nouveau) Etudes, fourniture de biens, de services et prestations intellectuelles y compris les études et actions de sensibilisation en matière de gestion des déchets	1 586	1 500
CD	12	02	11	15 (Nouveau) Etudes, fourniture de biens, services et prestations intellectuelles, ainsi que relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions dans le cadre de la gestion des déchets	800	800
CD	12	03	11	15 (Nouveau) Frais de fonctionnement du secrétariat permanent de la Commission interrégionale de l'emballage	293	293
CD	12	04	11	15 (Nouveau) Valorisation des déchets ménagers et non ménagers.	7 815	7 815
CD	12	05	11	15 (Nouveau) Fourniture de biens et services liés à la gestion informatique des informations concernant le transfert et l'élimination de déchets	600	700
CD	12	06	11	15 (Nouveau) Frais de contentieux relatifs à la taxation et à la perception de la taxe sur les déchets ménagers	10	10
CD	33	01	00	15 (Nouveau) Mesures de soutien au secteur autre que public en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	1 000	950
CD	33	02	00	15 (Nouveau) Subventions pour la réalisation des études indicatives en matière de stations-services	10	10
CD	33	03	00	15 (Nouveau) Subventions au secteur autre que public en faveur de la prévention des déchets	0	0
CD	43	01	22	15 (Nouveau) Mesures de soutien aux pouvoirs locaux en matière de valorisation des déchets ménagers	6 000	6 000
CD	43	02	22	15 (Nouveau) Subvention aux intercommunales dans le cadre de l'appel à projets de collecte sélective innovante	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	18 114	18 078
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CD	01	01	00	15 (Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)		
				Solde au 1er janvier	34 759	38 486
				Recettes de l'année en cours	36 355	36 355
				Disponible pour l'année	71 114	74 841
				Dépenses à charge du Fonds	27 772	27 772
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	43 342	47 069
CD	74	01	22	15 (Nouveau) Achat de machines, mobilier, matériel, y compris moyens de transport, pour la gestion informatisée des déchets	50	50
CD	81	01	42	15 (Nouveau) Apports de capitaux et avances récupérables en matière de valorisation des déchets ménagers et non ménagers	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	27 822	27 822
				Totaux pour le programme 15.15.	45 936	45 900
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	27 772	27 772
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	43 342	47 069
				Totaux pour la division organique 15.	507 725	516 522
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	1
				<i>Dont programme d'investissement</i>	52 186	56 920
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	102 171	107 171
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	168 222	212 082

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Division organique 16.							
<i>Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie</i>							
Programme 16.01.							
Fonctionnel							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	47 606	47 606
LA	11	04	00	01	(Nouveau) Rémunérations et allocations du personnel du Grognon	1 320	1 320
LA	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13
FU	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département de l'Energie	80	100
CD	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	0
CD	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	0	0
FU	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques du Département du Logement	401	401
LA	12	13	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	56	56
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						49 476	49 496
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	5	5
FU	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
LA	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	100	100
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						105	105
Totaux pour le programme 16.01.						49 581	49 601
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 16.02.							
Aménagement du territoire et urbanisme.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	835	835
CD	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	5	10
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions	819	808
CD	12	03	30	02	Etudes	25	0
CD	12	04	30	02	Opérationnalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information)	2 065	2 065
CD	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens	0	0
CD	12	06	11	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens nouvelle programmation 2014-2020	0	0
PR	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	0	0
CD	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	0
CD	12	10	11	02	Honoraires d'avocats, frais de commissions et d'experts juridiques	750	750
CD	12	11	11	02	Dotation au CESW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	478	478
CD	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	610	610
CD	12	14	00	02	Etudes et publications relatives au plan HP	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	12	15	00	02 Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	265	265	
CD	12	16	11	02 Dépenses en lien avec la stratégie numérique (dématérialisation des permis d'urbanisme)	0	0	
CD	30	01	00	02 Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	500	500	
CD	33	02	00	02 Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement	0	0	
CD	33	03	00	02 Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme	930	1 305	
CD	33	05	00	02 Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	99	75	
CD	33	06	00	02 Subventions de fonctionnement aux parc naturels pour les missions d'aménagement du territoire	390	390	
CD	33	07	00	02 Subventions aux organismes privés chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	142	
CD	33	08	00	02 (Nouveau) Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0	
CD	34	01	00	02 Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités - dossiers antérieurs	0	0	
CD	41	01	00	02 Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	12	12	
CD	41	02	00	02 Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement	0	0	
CD	41	03	00	02 Subventions aux organismes universitaires	2 410	2 507	
CD	41	04	60	02 Subventions Observatoire développement territorial	121	121	
CD	41	06	40	02 Subventions aux organismes publics chargés de la mise en œuvre des projets du Programme LEADER 2014-2020	0	0	
CD	41	07	40	02 (Nouveau) Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale - programmation 2014-2020	0	0	
CD	43	01	22	02 Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en œuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire	651	1 023	
CD	43	02	22	02 Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	6 200	6 200	
CD	43	04	22	02 Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagement, de rapports d'incidences sur les plans communaux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	705	705	
<i>Totaux pour le Titre I.</i>					17 870	18 801	
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	52	01	10	02 Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme	0	0	
CD	63	02	21	02 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	
CD	63	04	21	02 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	300	236	
CD	71	01	00	02 Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0	
CD	74	01	00	02 Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5	
CD	74	06	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	100	100	
CD	74	07	00	02 Achat de matériel informatique spécifique	52	52	
CD	74	08	00	02 Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	0	0	
CD	74	09	00	02 Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	0	2	
CD	85	01	32	02 Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	150	100	
CD	85	02	00	02 Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	0	
PR	85	03	00	02 Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0	
<i>Totaux pour le Titre II.</i>					607	495	
Totaux pour le programme 16.02.					18 477	19 296	
<i>Dont programme d'investissement</i>					—	—	
<i>Dont fonds budgétaires</i>					—	—	
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>					—	—	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 16.03.							
Rénovation et revitalisation urbaine, politique de la Ville et sites d'activité économique désaffectés.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
CD	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	51	51
CD	12	03	30	03	Etudes	0	0
FU	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	63	63
FU	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	26	26
CD	12	06	30	03	Etudes géomatiques	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	4	4
CD	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	8	8
FU	12	15	00	03	Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	99	149
CD	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager	106	255
CD	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	0	0
FU	33	01	00	03	Subventions et indemnités à des organismes privés menant des actions relatives à la "Politique de la Ville"	0	0
CD	41	01	40	03	Subventions à l'ISSEP pour la détermination des risques environnementaux de certains sites	630	630
CD	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	219	1 390
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	42	33
FU	43	05	00	03	Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	625	507
FU	43	06	22	03	Subventions et indemnités (personnel et fonctionnement) aux 5 grandes villes wallonnes en matière de « Politique des Grandes Villes » (contrat ville durable) (Mons, Charleroi, La Louvière, Liège, Seraing)	7 964	7 964
FU	43	07	22	03	Subventions et indemnités à 7 grandes villes wallonnes en matière de "Politique des Grandes Villes"	5 000	5 000
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						14 837	16 080
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
CD	01	01	00	03	(Modifié) Fonds budgétaire : Fonds des sites d'activités économiques à réhabiliter (SAR) et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (SRPE)		
					Solde au 1er janvier	3 536	3 536
					Recettes de l'année en cours	1 508	1 508
					Disponible pour l'année	5 044	5 044
					Dépenses à charge du Fonds	258	258
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4 786	4 786
CD	01	02	00	03	(Modifié) Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif du réaménagement des sites à réaménager	0	0
CD	01	03	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	2 000	2 000
CD	01	04	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6 150	6 150
CD	01	05	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	19 000	19 000
CD	01	06	00	03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPa en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines	0	0
CD	01	07	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	3 082	3 082

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
CD	01	08	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	3 734	3 734	
CD	01	09	00	03	(Nouveau) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites en reconversion (Plan Marshall 4.0 - Axe III - Mesure III.1.4)	0	0	
CD	<i>i</i>	51	03	11	03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager	426	881
CD		51	04	11	03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	0
CD	<i>i</i>	51	05	11	03	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code/ D.V.15 du Code du développement territorial)		
					Solde au 1er janvier	1 139	2 146	
					Recettes de l'année en cours	100	100	
					Disponible pour l'année	1 239	2 246	
					Dépenses à charge du Fonds	100	100	
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1 139	2 146	
FU	53	03	00	03	Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	0	245	
FU	<i>i</i>	63	01	21	03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	6 707	7 051
FU	<i>i</i>	63	02	21	03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	2 149	3 061
CD		63	03	21	03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager	425	2 285
FU		63	04	21	03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	0	0
CD		63	05	21	03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
FU		63	06	21	03	Subvention annuelle à la Ville de Liège pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	3 200	3 200
FU		63	07	21	03	Subvention annuelle à la ville de Namur pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
FU		63	09	21	03	Subvention annuelle à la ville de Mons pour des politiques d'attractivité (enjeux métropolitains - mobilité)	1 500	1 500
FU		63	10	00	03	Subventions au profit de personnes morales de droit ou d'intérêt public pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	0	0
FU		63	12	21	03	Subventions aux pouvoirs publics dans le cadre du renforcement de l'attractivité urbaine	0	0
FU		63	13	21	03	Subventions à la ville de Namur pour des investissements en lien avec la fonction de capitale régionale	2 000	2 000
FU		63	15	00	03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	0
CD		63	16	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	0
CD		63	17	00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	0	0
FU		63	18	00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	0	0
FU		63	19	00	03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	0	0
FU		63	20	00	03	(Nouveau) Subventions à 7 grandes villes wallonnes pour des travaux d'investissement en matière de "politique des grandes villes"	0	0
CD		63	21	21	03	Subventions en matière de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel « FEDER 2014-2020 » - Axe 3, 4 et 5	0	0
FU		63	22	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe III	0	0
FU		63	23	21	03	Subventions FEDER 2014-2020 Axe IV	0	0
FU		63	25	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe I	0	0
FU		63	26	21	03	Subventions Feder 2014-2020 Axe V	0	0
CD	<i>i</i>	71	01	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région	100	100
CD	<i>i</i>	71	02	32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
CD		71	03	12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
FU	71	05	32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	0	0
FU	74	01	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
CD	74	06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	46	46
FU	74	15	00	03	Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	52 392	56 208
					Totaux pour le programme 16.03.	67 229	72 288
					<i>Dont programme d'investissement</i>	9 482	11 193
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	358	358
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	5 925	6 932
					Programme 16.11.		
					Logement : secteur privé.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
FU	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	322	314
FU	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	0	0
FU	32	01	00	11	Aide à la location à destination des OFS	515	515
FU	32	02	00	11	Subventions - Appel à projet relatif à l'habitat permanent	0	0
FU	32	03	51	11	Projets Leader	0	54
FU	33	01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	375	375
FU	33	02	00	11	Dotations au Fonds du Logement destinées à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	16 995	16 995
FU	33	03	01	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens- Programmation 2014-2020	0	0
FU	33	04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	340	340
FU	33	06	00	11	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	31	31
FU	33	07	00	11	Projet LEADER	0	0
FU	34	05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	9 545	9 545
FU	34	06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	10 000	10 000
FU	34	07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	1 000	1 000
FU	34	09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	3 600	3 600
FU	34	12	79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	656	656
FU	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	1 500	1 500
FU	41	01	40	11	(Nouveau) Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses courantes	8 168	8 168
FU	41	04	40	11	(Nouveau) Subvention à la Société wallonne de Crédit social et au Fonds du logement des familles nombreuses pour frais de fonctionnement liés à la gestion des dispositifs Packs	0	0
FU	43	01	00	11	Subventions aux relais sociaux dans le cadre de leurs missions de capteurs logement	100	100
FU	43	03	01	11	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens- Programmation 2014-2020	0	0
FU	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	43	43
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	53 190	53 236
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
FU	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	385	385
FU	51	02	11	11	Intervention en faveur du Fonds du Logement pour la prise en charge d'une annuité d'emprunt dans le cadre de la rénovation des logements de l'aide locative	117	117

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
FU	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	25 147	25 147
FU	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	4 887	2 572
FU	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	23 000	23 000
FU	51	08	11	11	Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	2 880	3 034
FU	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	200
FU	51	11	12	11	Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	2 100	2 100
FU	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	850	850
FU	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	155	137
FU	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	0	31
FU	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2	15 498	15 498
FU	53	05	10	11	Primes pour l'habitat alternatif	100	100
FU	61	01	11	11	(Nouveau) Intervention en faveur du Fonds du logement des familles nombreuses de Wallonie pour soldes restants dus relatifs aux interventions régionales des années antérieures pour dépenses d'investissement	7 392	7 392
FU	61	02	11	11	(Nouveau) Subvention pour dépenses d'investissement facilitant l'accès au logement - secteur privé	3 000	3 000
FU	61	03	11	11	(Nouveau) Dotation spéciale à la Société wallonne du crédit social	6 000	6 000
FU	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	1 100	1 614
FU	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150
FU	81	04	00	11	Avances remboursables pour aide à l'acquisition - prêts sociaux	50 000	50 000
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	142 761	141 327
					Totaux pour le programme 16.11.	195 951	194 563
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 16.12.		
					Logement : secteur public.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
FU	01	01	00	12	Fonds budgétaire : Fonds régional pour le logement		
					Solde au 1er janvier	35	35
					Recettes de l'année en cours	75	75
					Disponible pour l'année	110	110
					Dépenses à charge du Fonds	75	75
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	35	35
FU	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	200	200
FU	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	0	0
FU	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	23 751	23 751
FU	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	10 137	10 137
FU	31	10	22	12	Financement des référents sociaux et de leur encadrement	2 312	2 312
FU	31	12	00	12	Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1 000	1 000
FU	31	13	00	12	Aide à la location SLSP	0	0
FU	31	14	00	12	Subvention au logement social accompagné pour les SLSP	965	965
FU	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1 418	1 418
FU	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	781	781
FU	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7 000	7 000
FU	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1 026	1 026
FU	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	105	103
FU	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	225	225

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
FU	43	03	00	12 Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du logement	279	279
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	49 274	49 272
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
FU	51	05	11	12 Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	0	1 736
FU	51	10	11	12 Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	34 868	31 378
FU	51	11	11	12 Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29 542	29 542
FU	51	12	11	12 Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	35 934	35 934
FU	51	14	11	12 (Nouveau) Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	38	38
FU	51	15	11	12 Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	600
FU	51	16	00	12 Allocation travaux SLSP	100	100
FU	63	01	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2 007	1 329
FU	63	02	21	12 Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1 134	1 629
FU	63	03	51	12 Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	0
FU	63	04	21	12 Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	465	465
FU	63	05	00	12 Aide au partenariat	0	497
FU	63	07	21	12 Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	600	400
FU	63	09	00	12 Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	425
FU	63	10	21	12 (Nouveau) Subventions pour dépenses d'investissement facilitant l'accès au logement - secteur public	3 000	3 000
FU	72	01	10	12 Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	3	3
FU	74	06	00	12 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40
FU	81	01	00	12 Avances remboursables dans le cadre du Community Land Trust	0	0
FU	81	03	00	12 Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	0	0
FU	81	06	00	12 Avances remboursables pour construction	7 700	9 920
FU	81	07	41	12 Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	0	11 250
FU	81	08	00	12 Avances travaux SLSP	350	460
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	115 781	128 746
				Totaux pour le programme 16.12.	165 055	178 018
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	75	75
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	35	35
				Programme 16.21.		
				Monuments, sites et fouilles.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	01	00	21 Dépenses de toute nature liées à la réforme du Code wallon du Patrimoine	0	0
PR	01	02	00	21 Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	650	650
PR	01	03	00	21 Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	400	400
PR	01	04	00	21 (Nouveau) Dépenses de toute nature afférentes à l'archéologie préventive en Wallonie	0	0
PR	12	02	00	21 Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	128	128
PR	12	04	30	21 Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	50	50
PR	12	07	11	21 Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	34	34
PR	12	09	00	21 Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	350	350
PR	12	10	11	21 Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1 500	1 500
PR	12	12	30	21 Etudes géomatiques	17	17

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>					
PR	12	13	00	21 Etudes	670	670
PR	12	15	00	21 Dépenses de fonctionnement transversales - Part du Département du Patrimoine	0	0
PR	33	03	00	21 Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	100	100
PR	33	05	00	21 Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	0	0
PR	33	06	00	21 Subventions liées au programme européen Leader 2014-2020	0	0
PR	33	08	00	21 Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	650	650
PR	33	11	00	21 Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur privé	0	0
PR	33	12	00	21 Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020 - secteur privé	0	0
PR	41	01	00	21 Subventions au secteur public pour la valorisation par mise en lumière du patrimoine exceptionnel de Wallonie	1 000	1 000
PR	41	02	00	21 Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	0	0
PR	41	03	00	21 Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	300	400
PR	41	04	40	21 Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	9 434	9 434
PR	41	06	40	21 Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	101	101
PR	41	07	40	21 Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	280	280
PR	41	08	40	21 Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	0	0
PR	41	11	00	21 Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 et suivante (cofinancement) - secteur public	0	0
PR	41	12	00	21 Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2014-2020 - secteur public	0	0
PR	45	01	21	21 Dotation à la Communauté germanophone	2 268	2 268
	<i>Totaux pour le Titre I.</i>				17 932	18 032
	<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>					
PR	53	11	10	21 Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	4 296	4 100
PR	63	11	21	21 Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	6 900	4 800
PR	63	12	21	21 Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	3 000	3 752
PR	63	13	21	21 Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	13 800	8 600
PR	63	21	21	21 Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	0	0
PR	63	22	22	21 Mise en œuvre des accords de coopération	0	0
PR	63	23	22	21 Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2014-2020	0	0
PR	70	01	00	21 Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	2 300	2 220
PR	74	06	00	21 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	200	200
PR	74	15	00	21 Dépenses d'investissement transversales - Part du Département du Patrimoine	5	5
PR	85	02	32	21 Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0
	<i>Totaux pour le Titre II.</i>				30 501	23 677
	Totaux pour le programme 16.21.				48 433	41 709
	<i>Dont programme d'investissement</i>				—	—
	<i>Dont fonds budgétaires</i>				—	—
	<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>				—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
				Programme 16.31.			
				Energie.			
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
FU	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds Energie		
					Solde au 1er janvier	5 923	23 109
					Recettes de l'année en cours	15 000	15 000
					Disponible pour l'année	20 923	38 109
					Dépenses à charge du Fonds	12 480	12 480
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	8 443	25 629
FU	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	736	728
FU	12	03	30	31	Etudes, frais et honoraires d'avocats	2 546	3 267
FU	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	0	0
FU	12	05	30	31	Etudes et actions de sensibilisation en vue de favoriser la maîtrise de la facture énergétique - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.3.1	0	0
FU	12	06	30	31	Etudes et actions de sensibilisation visant à soutenir l'autoproduction d'énergie- Marshall 4.0 Axe IV - Mesure IV.3.4	0	0
FU	12	07	00	31	Frais de fonctionnement	0	0
FU	31	01	00	31	Subventions en faveur du secteur privé - Mise en œuvre d'accords de branche simplifiés- Marshall 4.0- Axe IV - Mesure IV.3.2	5 000	5 000
FU	31	02	00	31	(Nouveau) AMURE- Marshall 4.0- Axe IV - Mesure IV.3.2	2 000	1 500
FU	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	1 076	954
FU	32	02	51	31	Projets Leader	0	100
FU	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IFDD)	0	0
FU	35	03	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions de l'Agence Internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)	45	45
FU	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2 483	2 508
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	26 366	26 582
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
FU	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9 000	9 000
FU	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	0	0
FU	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	0	0
FU	01	10	00	31	Projets Interreg	0	0
FU	01	11	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens - programmation 2014-2020 - axe IV	0	0
FU	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	465	381
FU	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	70	694
FU	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie	2 805	2 810
FU	53	02	10	31	Primes Energie- Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2	30 160	33 779
FU	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	3 116	4 822
FU	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	2 790	1 488
FU	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40
FU	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	48 846	53 401
					Totaux pour le programme 16.31.	75 212	79 983
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	12 480	12 480
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	8 443	25 629

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 16.41. Première Alliance Emploi - Environnement.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	01	01	00	41	Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopack et Rénopack - Marshall 4.0 - Axe IV- Mesure IV.1.2		
					Solde au 1er janvier	3 000	9 483
					Recettes de l'année en cours	35 013	35 013
					Disponible pour l'année	38 013	44 496
					Dépenses à charge du Fonds	32 013	32 013
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	6 000	12 483
FU	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	0	301
MA	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	0	0
MA	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédié au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	0	0
MA	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	1 092
MA	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	0	267
MA	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	534
MA	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	0	160
FU	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics	23 113	23 113
FU	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA)	3 273	3 273
FU	41	06	00	41	Plan de rénovation du parc de logements publics en vue d'améliorer la performance énergétique - Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure IV.1.1	0	0
FU	41	07	00	41	Plan de rénovation en vue de favoriser l'efficacité énergétique des bâtiments du secteur public et du secteur non-marchand- Marshall 4.0 - Axe IV-Mesure IV.1.3	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	58 399	60 753
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
FU	81	01	00	41	Avances remboursables Ecopack et Rénopack- Marshall 4.0- Axe IV- Mesure IV.1.2	65 487	65 487
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	65 487	65 487
					Totaux pour le programme 16.41.	123 886	126 240
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	32 013	32 013
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	6 000	12 483
Programme 16.42. Développement durable							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, et politiques d'achat durable - volet adjudicateurs régionaux	116	164
MA	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	0	141
LA	01	05	00	42	Actions de sensibilisation au Développement Durable du personnel du SPW et OIP	30	35
PM	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall	0	224
CD	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	4 262	4 216
TI	01	09	00	42	Politique d'achats publics durables en lien avec l'insertion socio-professionnelle, la formation et la créations d'emplois	30	30

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
LA	01	15	00	42	Actions de gestion et de suivi des performances sociales et environnementales au SPW	60	50
LA	01	19	00	42	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	43	43
FU	01	21	00	42	(Nouveau) Alliance emploi environnement recentrée - développement durable	293	162
CD	12	01	11	42	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0	0
CD	12	02	11	42	(Nouveau) Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du département du développement durable	40	40
FU	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	190	190
FU	32	02	00	42	Subvention au Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'opération Journal pour tous	0	0
LA	33	01	00	42	(Modifié) Marchés publics durables et dumping social	256	220
LA	33	02	00	42	(Nouveau) Soutien aux investissements socialement responsables	60	60
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	5 380	5 575
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
CD	01	01	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	125	125
CD	74	01	22	42	(Nouveau) Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (Développement durable)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	125	125
					Totaux pour le programme 16.42.	5 505	5 700
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Totaux pour la division organique 16.	749 329	767 398
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	9 482	11 193
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	44 926	44 926
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	20 403	45 079

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Division organique 17.							
Pouvoirs locaux, action sociale et santé							
Programme 17.01.							
Fonctionnel							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
LA	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	14 923	14 923
LA	11	04	00	01	(Modifié) Rémunérations et allocations du personnel des agents surnuméraires DGO5 non affectés	1 197	1 197
LA	12	01	00	01	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, Acquisition de petits matériels	40	40
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	55	55
PR	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	0	0
RC	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	0	0
LA	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	25	25
PM	12	08	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						16 240	16 240
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
LA	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
LA	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	25	25
FU	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	300	300
RC	74	05	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	8
PM	74	06	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	5	5
PR	74	07	00	01	(Nouveau) Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						340	348
Totaux pour le programme 17.01.						16 580	16 588
<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>						—	—
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 17.02.							
Affaires intérieures							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	306	306
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	140	140
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	228	228
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	179	255
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2018	459	511
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	1
PM	12	10	00	02	Frais de fonctionnement de la cellule "Fonds des calamités publiques"	20	20
FU	12	11	11	02	Etudes, communication et actions de sensibilisation des Pouvoirs locaux à l'échange de données- Marshall 4.0 - Axe V - Mesure V.3.1	142	112
FU	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	802	808

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
FU	31	03	00	02	Subvention et indemnités à l'intercommunale IGRETEC, agissant pour le Comité de Développement Stratégique de Charleroi-Sud Hainaut, pour soutenir la candidature de la ville de Charleroi pour l'accueil des olympiades internationales des métiers "Worldskills" en 2019	0	0
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	308	308
FU	33	02	00	02	Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	268	268
FU	33	03	00	02	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)	33	33
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	119	119
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	684	684
FU	33	09	00	02	(Modifié) Projets LEADER	0	0
FU	33	10	00	02	Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	400	300
FU	33	11	00	02	Subvention à l'asbl Cité des Métiers de Charleroi	0	0
PM	41	01	00	02	Dotation au Fonds wallon des calamités naturelles -Division "Fonds des calamités publiques"	5 475	5 475
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	3 298	3 298
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	893	893
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	1 173	1 173
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	43	43
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	148 553	148 553
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	1 177 679	1 177 679
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3 725	3 634
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	68 928	68 928
FU	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	7 600	7 600
FU	43	10	22	02	Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	0
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	1 265	1 006
FU	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	0	0
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	3 079	2 411
FU	43	15	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	33 129	34 404
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	24 364	24 364
FU	43	20	00	02	Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	76 665	76 665
FU	43	22	22	02	(Modifié) COP 21-Aides à l'achat de véhicules non polluants ou adaptation de véhicules aux normes environnementales	3 000	3 000
FU	43	23	22	02	(Modifié) Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les commerçants ambulants et les forains	0	0
FU	43	24	22	02	(Modifié) Mesure d'accompagnement du prélèvement kilométrique pour les mines, miniers et carriers	0	0
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	33 197	33 197
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	64 487	64 487
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	1 401	1 401
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	26 094	26 094
FU	45	03	00	02	Subventions à des universités pour des projets à destination des pouvoirs locaux	0	13
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 688 136	1 688 411
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	28	28
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	28	28
FU	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0	0
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
FU	74	07	00	02 Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	0	1
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	56	57
				Totaux pour le programme 17.02.	1 688 192	1 688 468
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 17.11.		
				Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	01	00	11 Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	664	664
PR	12	01	00	11 Etudes diverses relatives à l'évolution des matières transférées en suite de la sixième Réforme de l'Etat	400	400
PR	12	02	00	11 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	52	52
PR	33	01	00	11 Soutien à des initiatives transversales	361	361
PR	33	02	00	11 Subventions aux organismes actifs en matière de lutte contre le sida	20	20
PR	33	03	00	11 Soutien à des initiatives diverses	120	120
CD	33	04	00	11 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur privé	0	0
PR	41	01	00	11 APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	0	0
PR	41	02	00	11 Subventions accordées au FOREM pour des matières transversales	0	0
PR	43	01	00	11 Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1 398	1 398
PR	43	02	00	11 Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	90	90
CD	43	03	32	11 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Secteur public	0	0
CD	45	01	24	11 Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé - Universités	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 105	3 105
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	51	01	00	11 Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0	0
PR	63	01	00	11 Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				Totaux pour le programme 17.11.	3 105	3 105
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 17.12.		
				Dotations diverses aux politiques de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	01	00	12 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
PR	01	05	00	12 Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
PR	41	01	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Santé	21 605	21 605
PR	41	02	40	12 Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social - Politique de la Santé	9 140	9 140
PR	41	03	40	12 Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
PR	41	04	40	12 Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	46	46
PR	41	07	40	12 Intervention régionale en faveur du CRAC - Politique de la Famille et des Aînés	4 700	4 700

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	41	08	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III - Politique de la Famille et des Aînés	3 000	3 000
PR	41	09	00	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	3 290	3 290
PR	41	10	00	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale - Politique de la Famille et des Aînés	14 250	14 250
PR	41	11	12	12	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	1 000	1 000
PR	41	12	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale - Politique des personnes handicapées	820	820
PR	42	01	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses frais de fonctionnement	43 554	43 591
PR	42	02	90	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	4 858	4 858
PR	42	03	90	12	(G) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	871 344	869 807
PR	42	04	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	6 449	6 007
PR	42	05	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	2 311	2 076
PR	42	06	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
PR	42	07	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives communes	5 380	5 300
PR	42	08	90	12	Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
PR	42	09	90	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	3 345 768	3 345 768
PR	42	10	90	12	(NG) Dotation à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions règlementées	0	0
PR	45	01	00	12	Aide aux personnes âgées - Transferts à destination du SPF Sécurité sociale	131 176	131 176
CD	45	11	24	12	Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule Permanente Environnement-Santé - Universités	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	4 468 691	4 466 434
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	62	01	10	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la couverture de ses investissements	1 008	1 008
PR	62	02	20	12	(NG) Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions paritaires	39 986	39 986
PR	62	03	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Santé et au Bien-être	37 937	1 390
PR	62	04	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Personne handicapée	110	85
PR	62	05	20	12	Dotation en capital à l'Agence wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles pour la gestion de ses missions facultatives liées à la Famille	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	79 041	42 469
					Totaux pour le programme 17.12.	4 547 732	4 508 903
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 17.13.		
					Action sociale.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	01	00	13	(Nouveau) Epicerie sociales	935	935
PR	01	02	00	13	Fonds régional d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère	7 125	5 907

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
PR	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	0	0
PR	01	04	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens (programmation 2014-2020)	0	0
PR	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	236	271
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	0	0
TI	12	04	00	13	Frais d'expertise, frais d'étude, frais de procédure, honoraires d'avocats	0	0
PR	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	1 037	1 020
PR	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	0	0
PR	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution	0	0
PR	33	04	00	13	Subventions accordées aux initiatives locales d'intégration agréées en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	1 066	1 742
PR	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	5 837	5 176
PR	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	25 197	24 521
PR	33	08	00	13	Subvention accordée à l'organisme d'interprétariat social chargé d'organiser l'offre d'interprétariat en milieu social	550	555
PR	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1 703	1 625
PR	33	10	00	13	Subvention accordée à l'organisme spécialisé en accueil des gens du voyage	94	93
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	0	0
PR	33	14	00	13	Subvention aux services d'aide et de soins aux personnes prostituées	650	710
PR	33	15	00	13	Subvention au Réseau wallon de Lutte contre la pauvreté	48	48
PR	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	514	514
PR	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	223	258
PR	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	177	177
PR	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	7 284	7 200
PR	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	315	340
PR	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	846	935
PR	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	394
PR	33	26	00	13	Soutien aux Maisons Arc-en-Ciel en matière d'aide aux personnes lesbiennes, gays, bissexuelles et transgenres	350	346
PR	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	965	965
PR	41	02	40	13	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	432	414
PR	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1 429	1 432
PR	43	02	32	13	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé socio-environnementale - Secteur public	30	30
PR	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3 365	3 278
PR	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	9 478	9 300
PR	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	0	87
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	10 359	10 359
PR	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	2 320	2 320
PR	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	741	741
PR	43	12	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	2 365	2 483
TI	43	13	52	13	Subvention au CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires d'une aide sociale financière en application de la loi du 2 avril 1965 (Fédéral) - Art.60-61	4 440	4 440
TI	43	15	52	13	Subvention aux CPAS dans le cadre de l'activation des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (Fédéral) - Art. 60-61	82 025	82 025
PR	45	01	24	13	(Modifié) Subventions à des organismes universitaires dans le domaine de l'Action sociale	0	10
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	172 136	170 651
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	51	01	00	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	45	45

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>			
PR	51	02	00	13	Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	0	0
PR	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75
PR	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0
PR	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0
PR	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0
PR	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	100	70
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	220	190
					Totaux pour le programme 17.13.	172 356	170 841
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 17.14. (Modifié) Crèches et petite enfance		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	01	11	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme	150	150
RC	41	05	00	14	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches	3 450	3 450
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	3 600	3 600
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
RC	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	739	601
RC	53	01	10	14	Primes Babypack	150	150
RC	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	654	386
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 543	1 137
					Totaux pour le programme 17.14.	5 143	4 737
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Totaux pour la division organique 17.	6 433 108	6 392 642
					<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 18.		
				Entreprises, emploi et recherche		
				Programme 18.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	30 062	30 062
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	28	28
MA	12	02	00	01 Dépenses informatiques courantes (secteur Recherche)	0	0
MA	12	04	00	01 Dépenses informatiques courantes (secteur Economie)	512	512
RC	12	05	00	01 Dépenses informatiques courantes (secteur formation agricole)	0	0
TI	12	06	30	01 Dépenses informatiques courantes (secteur Emploi et Formation)	20	170
LA	12	07	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	74	74
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	30 696	30 846
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	8	8
LA	74	02	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	99	99
TI	74	03	00	01 Marshall 4.0 - Axe V.2.3. - Financement de la modernisation informatique (DGO6)	500	500
MA	74	04	00	01 Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur Recherche)	0	0
MA	74	05	00	01 Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur Economie)	0	0
TI	74	06	00	01 Acquisition de matériel, logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de projets informatiques spécifiques (secteur Emploi et Formation)	500	500
RC	74	07	00	01 Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques (secteur formation agricole)	25	25
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	1 132	1 132
				Totaux pour le programme 18.01.	31 828	31 978
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.02.		
				Expansion économique.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	02	10	00	02 Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	847	847
MA	12	02	00	02 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	155	155
MA	12	05	30	02 Frais liés aux conventions du dossier NORDION	0	0
MA	31	01	00	02 Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	02	00	02 Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	03	00	02 Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	75	75
MA	31	04	32	02 Subventions pour la promotion de l'expansion économique	4	4

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	0	0
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	0	0
MA	31	10	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Transition » - Programmation 2014-2020	0	0
MA	31	11	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et à l'entrepreneuriat - PO « Régions plus développées » - Programmation 2014-2020	0	0
MA	31	12	02	02	Subventions cofinancées par le FEDER en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg V - Programmation 2014-2020	0	0
MA	31	13	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR 2014-2020	1 131	200
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	2 212	1 281
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	8 000	9 900
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	24 500	11 000
MA	51	05	00	02	Soutien de la compétitivité des entreprises - mesure carbon leakage (Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure 4.3)	7 500	7 500
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	0	5 000
MA	51	07	12	02	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
					Solde au 1er janvier	102	102
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
MA	51	08	12	02	Primes à l'investissement - Equipements réduisant la consommation d'énergie et les émissions sonores de véhicules (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	0	0
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	216
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	0
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	0	0
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	0	41
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	2 000
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	0	1 000
MA	51	16	00	02	Stimulation de l'Investissement dans les entreprises existantes ou en création - Mesure 1.1.1. Aides à l'investissement cofinancées par l'Union Européenne (FEDER) -programmation 2014-2020	0	0
MA	51	17	00	02	(Nouveau) Financement du projet Galileo Integrated Logistics Support Centre (GILSC)	1 000	1 000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens durables, y compris biens incorporels	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	41 000	37 657
					Totaux pour le programme 18.02.	43 212	38 938
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	102	102
					Programme 18.03.		
					Restructuration et développement.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'honoraires	1 196	1 196
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	1 196	1 196
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	30	30
MA	81	01	00	03	Opérations de valorisation immobilière visant à accélérer le processus de mobilisation du territoire régional	2 500	2 500
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	15 000	15 000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	52 000	52 000
MA	81	04	00	03	Soutenir la valorisation industrielle des projets développés par les pôles de compétitivité (Marshall 4.0 -Axe II - Mesure 2.1)	53 000	53 000
MA	81	05	00	03	Soutenir l'innovation, le développement et la croissance des entreprises (Marshall 4.0 -Axe II - Mesure 2.2)	35 000	35 000
MA	81	06	00	03	Soutenir le développement de l'industrie 4.0 et du secteur numérique (Marshall 4.0 - Axe 5 - Mesure 5.1)	12 000	12 000
MA	81	07	00	03	Prêts et garanties dans le cadre des mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique	0	0
MA	81	26	00	03	Cofinancement dans le cadre des programmes opérationnels "Transition" et "Zones plus développées" - FEDER 2014-2020	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	169 530	169 530
					Totaux pour le programme 18.03.	170 726	170 726
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.04.		
					Zonings.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PR	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	50	100
PR	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	350	350
PR	31	01	32	04	Subventions à des opérateurs de développement économique en vue de la réalisation d'étude diverses	350	401
PR	33	02	00	04	Subvention à l'ASBL Liège Carex	25	25
PR	45	01	00	04	Subventions à des universités ou groupement d'universités dans le cadre du développement des zones d'activités économiques	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	775	876
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PR	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1 751	1 751
PR	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	12 049	12 049

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux			
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation		
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
PR	01	05	00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0	
PR	01	06	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	7 802	7 802	
PR	<i>i</i>	51	03	11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	45	800
PR	<i>i</i>	51	05	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	19 070	15 215
PR		51	06	11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	2 549	2 561
PR		51	07	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	0	0
PR		51	08	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	0	0
PR		51	09	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER) - programmation 2014-2020 - coopération territoriales (INTERREG V)	0	0
PR		51	10	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	0	0
PR		51	11	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	0	0
PR		51	12	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	0	0
PR		51	14	00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	1 000	3 109
PR		51	15	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - zone transition)	0	0
PR		51	16	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2014-2020 - région plus développée)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	44 266	43 287	
					Totaux pour le programme 18.04.	45 041	44 163	
					<i>Dont programme d'investissement</i>	19 115	16 015	
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—	
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—	
					Programme 18.05.			
					(Modifié) Politique économique, réseaux d'entreprises, coopération et encadrement.			
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>			
MA	01	01	00	05	Projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable	0	0	
MA	01	02	00	05	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 2.3.3 - FEDER - Soutien aux hubs créatifs	0	0	
MA	01	03	00	05	(Nouveau) Mise en œuvre d'actions collaboratives dans le cadre de programmes européens en lien avec la stratégie de spécialisation intelligente dans les Régions	100	50	
MA	12	02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	780	780	
MA	12	04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	0	35	
MA	12	05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	0	0	
MA	12	10	11	05	Soutien au développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultation (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 2.1)	0	0	
MA	31	03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	864	456	
MA	31	04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 4 - Axe II - Mesure 2.1)	0	0	
MA	31	05	00	05	(Modifié) Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre	100	88	
MA	31	06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique	1 062	1 062	

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	0	0
MA	31	08	00	05	Subventions destinées à soutenir des stratégies de redéploiement économique de régions touchées par des restructurations	180	180
MA	31	09	00	05	Subvention à l'IDEA en vue de soutenir le plan de redéploiement du « Cœur du Hainaut, centre d'énergies »	500	500
MA	31	15	00	05	Subvention à B.E. Fin S.A. pour la mise en œuvre de l'axe transversal économie circulaire de la politique industrielle wallonne - NEXT (Marshall 4.0 - Axe 4 - Mesure 4.4)	0	0
MA	33	02	00	05	Subvention à l'ASBL Comité de développement stratégique de la région de Charleroi	700	700
MA	33	12	00	05	Subvention à l'asbl Logistics in Wallonia pour le fonctionnement de la cellule de soutien logistique (mesures d'accompagnement du prélèvement kilométrique)	0	0
MA	35	01	00	05	(Modifié) Participation à des associations ou consortia européens axés sur des problématiques industrielles et / ou d'innovation	10	10
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	0	0
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	0	0
MA	41	03	40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreneuriat (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	41	05	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement de ses missions de base	4 943	4 943
MA	41	06	40	05	Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2.Vert-Axe V)	0	0
MA	41	07	12	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour le financement du Centre de référence Circuits courts	0	0
MA	41	08	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) - Sensibiliser à l'esprit d'entreprendre (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.6)	1 444	1 444
MA	41	09	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour les frais de fonctionnement et d'accompagnement liés à la reprise du Fonds de participation	800	800
MA	41	10	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) pour la mise en œuvre d'une politique de soutien aux indépendants	392	392
MA	41	11	40	05	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation (AEI) - Accompagner le développement des entreprises (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 2.2)	3 556	3 556
MA	41	12	40	05	Subvention à la SOWALFIN dans le cadre du Plan PME 2015-2019	0	0
MA	45	01	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV - programmation 2007-2013)	0	0
MA	45	02	00	05	(Nouveau) Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG V - programmation 2014-2020)	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						15 431	14 996
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	74	01	00	05	Acquisition de biens meubles durables	6	6
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						6	6
Totaux pour le programme 18.05.						15 437	15 002
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.06.							
P.M.E. et Classes moyennes.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	01	01	06	(Modifié) Financement d'actions dans le cadre du Plan PME	4 400	4 150
MA	01	02	00	06	Actions de soutien au renforcement des démarches de certification et labellisation des entreprises en matière de développement durable (label entreprises écosystémiques, démarche ISO 26000, rapport développement durable, ...)	50	50
MA	01	04	00	06	(Nouveau) Financement du dispositif des aides de 1er niveau	2 000	500
MA	01	05	00	06	(Nouveau) Cofinancement FEDER -Soutien à la différenciation - Axe I Economie (Programmation 2014-2020)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	01	06	00	06	(Nouveau) Cofinancement FEDER - Soutien à l'innovation- Axe II Innovation (Programmation 2014-2020)	0	0
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	350	350
MA	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions - Direction des Implantations commerciales	300	800
MA	12	04	00	06	Dépenses de fonctionnement de la cellule de Recours sur Implantations Commerciales	15	15
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	850	850
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	611	610
MA	31	03	32	06	Subvention à la SOWALFIN destinée au développement d'une plate-forme pour investisseurs et entreprises	450	450
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2 539	2 539
MA	31	05	32	06	Subvention à la Sowalfin destinée à couvrir les frais liés à la reprise du Fonds Fédéral de Participation	1 200	1 200
MA	31	06	32	06	Subventions destinées à soutenir des actions contribuant à la promotion de la création d'activités, à l'essor régional et à l'expansion économique	2 440	1 650
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1 100	1 100
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	14 590	14 590
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	3 000	2 200
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en exécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	100	100
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	250	250
MA	31	12	00	06	Subvention dans le cadre de la stratégie de redéploiement économique de zones touchées par des restructurations	0	0
MA	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	225	225
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	190	190
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	840	840
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Logistics in Wallonia pour le projet Biolog Europe	0	0
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	260	260
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	0	0
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	0	0
MA	31	28	00	06	Subventions octroyées dans le cadre de la politique des pôles de compétitivité (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 2.1)	0	0
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation pour le soutien à la création d'activité au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovations	2 100	2 100
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	424	424
MA	41	03	00	06	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	0	0
MA	41	04	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	0	0
MA	41	05	00	06	Subvention au CESW pour les frais liés au fonctionnement de l'Observatoire du Commerce	211	211
MA	41	06	00	06	Subvention à l'Agence Numérique en vue de couvrir les dépenses relatives à la maintenance applicative et corrective du logiciel Logic et au développement d'une interface administrative	0	0
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	611	610
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						39 106	36 264
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	51	01	12	06	(Modifié) Subventions à Wallimage pour le financement d'Oeuvres - Longs métrages de fiction, d'animation et documentaires et pour la production d'émissions télévisuelles	4 500	4 500
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	77 715	58 480
MA	51	05	12	06	Aides aux PME dans le cadre de la politique e-business et consultance Rentic - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5. 1)	3 200	3 000
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	32
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	135

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	3 000	3 000
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	500
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	250
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	0	3 433
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	0	1 872
MA	51	17	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	0	0
MA	51	18	12	06	Subventions pour la création d'ateliers de travail partagé	0	23
MA	81	01	12	06	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	2 500	2 500
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						90 915	77 725
Totaux pour le programme 18.06.						130 021	113 989
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.11.							
Promotion de l'Emploi.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	149	162
TI	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	115	115
TI	31	07	00	11	Marshall 4.0 - Axe 1.6 - Financement SAACE liées à l'entrepreneuriat féminin et à la post-crédation (DGO6)	150	150
TI	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	1 805	2 654
TI	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	2 675	2 675
TI	33	03	00	11	Subvention aux MIRE pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants	550	550
TI	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
TI	33	05	00	11	Subventions d'actions diverses pour le secteur privé	200	200
TI	33	06	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne. Programmation 2014-2020 – Secteur privé	0	0
TI	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	90	90
TI	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2 698	2 698
TI	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	611	610
TI	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	225
TI	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	35	35
TI	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	120	128
TI	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
TI	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	450	252
TI	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	175	175
TI	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	47
TI	41	33	40	11	Subventions à l'IIWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	28	75
TI	43	01	22	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne. Programmation 2014-2020 – Secteur public	0	0
TI	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	611	610
TI	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	32 650	32 650
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						43 337	44 101

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
	sec	ord.	sec			
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	74	06	00	11 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	10	10
				Totaux pour le programme 18.11.	43 347	44 111
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.12.		
				Forem.		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	12 Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi		
				Solde au 1er janvier	0	0
				Recettes de l'année en cours	0	0
				Disponible pour l'année	0	0
				Dépenses à charge du Fonds	0	0
				Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
TI	41	04	40	12 Plan d'accompagnement à l'emploi	45 846	45 846
TI	41	08	40	12 Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	104 161	104 161
TI	41	09	40	12 Subvention pour l'insertion socioprofessionnelle des primo-arrivants et politique de prévention du radicalisme	4 815	4 815
TI	41	11	40	12 Cellules de reconversion collective	7 789	7 789
TI	41	12	40	12 Maisons de l'emploi	5 340	5 340
TI	41	13	40	12 (Modifié) Subventions aux Instances Bassin Enseignement Qualifiant-Formation-Emploi	3 352	3 352
TI	41	20	40	12 (Nouveau) Contrat d'insertion	15 950	15 950
TI	41	23	40	12 Subvention pour l'Allocation Activation	131 676	131 676
TI	41	24	40	12 Subvention pour Primes et Compléments	17 917	17 917
TI	41	25	40	12 Subvention pour le Congé Education payé	18 453	18 453
TI	41	26	40	12 Subvention pour les Agences locales pour l'Emploi	8 377	8 377
TI	41	27	40	12 Subvention pour Outplacement	577	577
TI	41	28	40	12 Subvention pour le Fonds de l'expérience professionnelle	817	817
TI	41	29	40	12 Subvention pour Dispenses pour formation et études	297	297
TI	41	30	40	12 Frais de fonctionnement liés aux transferts des compétences	7 750	7 750
TI	41	40	40	12 Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Dispositif d'orientation tout au long de la vie (FOREM))	2 412	2 412
TI	41	41	40	12 Marshall 4.0 - Axe I.6 - Sensibilisation et formation à l'esprit d'entreprendre (FOREM)	350	350
TI	41	42	40	12 Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Emploi	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	375 879	375 879
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	61	01	00	12 Subvention pour les investissements du FOREM	1 971	1 971
TI	61	41	00	12 Marshall 4.0 - Axe V.2.3 - Financement de la modernisation informatique (FOREM)	5 000	5 000
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	6 971	6 971
				Totaux pour le programme 18.12.	382 850	382 850
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 18.13.							
Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	3 604	3 604
TI	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	17 918	17 918
TI	41	06	40	13	Réforme du PRC	720 431	720 431
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						741 953	741 953
Totaux pour le programme 18.13.						741 953	741 953
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.15.							
Economie sociale							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions, frais de procédure et honoraires d'avocats	170	170
MA	12	03	11	15	Prestations de services, consultance et convention d'études	0	250
MA	12	05	11	15	Frais de fonctionnement, de séjour et de représentation, études et documentation pour le Département du développement économique	50	50
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	11 260	11 260
MA	31	02	00	15	Subventions dans le cadre du développement et de la promotion de l'économie sociale, dont en particulier les coopératives	3 500	4 050
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	400	264
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	348	348
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	250	250
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	250	250
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	0	0
MA	31	09	00	15	(Nouveau) Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg V - Programmation 2014-2020	0	0
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	205	205
MA	31	13	00	15	Financement complémentaire dans le cadre du décret IDESS	800	800
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	100	100
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	150	150
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	700	700
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0
MA	31	19	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0
MA	31	21	00	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	190	305
MA	31	23	00	15	Cofinancement FSE des actions de développement de l'économie sociale - programmation 2014-2020	0	0
MA	31	24	00	15	Promotion des nouveaux modèles économiques collaboratifs, coopératifs et créatifs	2 000	1 200
MA	31	25	00	15	Soutien aux projets de micro-crédits coopératifs	300	300
MA	33	01	00	15	Subvention à l'asbl Réseau de lutte contre la pauvreté en Wallonie	31	31

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	40	01	00	15	Subvention au CESW pour frais liés aux missions confiées dans le cadre de la Commission consultative et d'agrément des entreprises d'économie sociale	190	190
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	0	0
MA	43	01	00	15	Projets pilotes dans le cadre de l'économie sociale verte (Marshall 2.vert- Axe V)	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	700	700
MA	43	04	00	15	Financement complémentaire dans le cadre du décret IDESS	700	700
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						22 294	22 273
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
MA	51	01	00	15	Intervention en faveur de la SA SOWECSOM dans le cadre de la mission déléguée "Fonds d'économie sociale et durable"	0	0
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5	5
Totaux pour le programme 18.15.						22 299	22 278
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.16.							
Contrôle disponibilité chômeurs - FOREM							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	41	30	40	16	Subvention pour le Contrôle de la disponibilité des chômeurs	20 833	20 833
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						20 833	20 833
Totaux pour le programme 18.16.						20 833	20 833
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.17.							
Titres services - FOREM							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	41	01	40	17	Subvention pour les Titres Services	424 073	424 073
TI	41	02	40	17	Subvention pour le fonds de formation Titres Services	2 159	2 159
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						426 232	426 232
Totaux pour le programme 18.17.						426 232	426 232
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.18.							
Réductions de cotisations sociales sur groupes cibles - FOREM							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	41	01	40	18	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ORPSS	219 815	219 815
TI	41	02	40	18	Droits de tirage sur réduction de cotisations sociales - ONSS	404 720	404 720
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						624 535	624 535
Totaux pour le programme 18.18.						624 535	624 535
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
Programme 18.19.							
Emplois de proximité							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	12	01	00	19	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	25	25
TI	21	01	00	19	Paiement des intérêts sur les cautions des entreprises titres-services	15	15
TI	33	03	00	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur privé)	2 840	2 791
TI	33	10	00	19	Conventions de premier emploi - secteur privé	6 395	5 853
TI	33	14	00	19	CPE projets globaux privés	577	574
TI	41	01	40	19	Subventions au CESW	50	50
TI	43	03	00	19	Conventions de premier emploi - secteur public	1 773	1 803
TI	43	04	22	19	CPE projets globaux publics	3 723	3 514
TI	43	05	22	19	Emplois jeunes non-marchand (secteur public)	1 778	1 771
TI	45	02	00	19	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	0	0
<i>Totaux pour le Titre I.</i>						17 176	16 396
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
TI	74	06	00	19	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
<i>Totaux pour le Titre II.</i>						5	5
Totaux pour le programme 18.19.						17 181	16 401
<i>Dont programme d'investissement</i>						—	—
<i>Dont fonds budgétaires</i>						—	—
<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>						—	—
Programme 18.21.							
Formation professionnelle							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
TI	12	01	11	21	Marshall 4.0 - Axe I.4.2 - Plateforme Wallangues	1 402	1 402
TI	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	140	140
TI	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	240	241
TI	12	32	00	21	Politique de prévention du radicalisme	50	50
TI	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	2 495	2 495
TI	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	384	470
TI	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	40 357	41 305
TI	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	563	835
TI	33	14	00	21	(Modifié) Subventions aux CISP pour la politique de prévention du radicalisme	1 085	1 085
TI	33	16	00	21	Subvention pour l'Interfédé	692	692
TI	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	50	50
TI	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	18	18
TI	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	1 300	1 300
TI	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	0
TI	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0
TI	33	36	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur privé)	0	0
TI	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	65	65
TI	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	200	203
TI	33	44	00	21	Euroskills 2012	0	0
TI	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	5	5

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
TI	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	400	400
TI	41	16	00	21	Subvention au CESW	155	155
TI	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0
TI	41	36	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur public)	0	0
TI	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	129	129
TI	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	2 304	2 297
TI	43	13	00	21	(Modifié) Subventions aux CPAS agréés en qualité de CISP pour la politique de prévention du radicalisme	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	52 034	53 337
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	01	01	00	21	Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (DGO6)	0	0
TI	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0
TI	52	34	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur privé)	0	0
TI	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	0
TI	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	0
TI	61	34	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne - Programmation 2014-2020 (secteur public)	0	0
TI	72	01	00	21	Centre de formation Saint-Hubert	0	0
TI	74	01	00	21	Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Implémentation du numérique dans les pratiques pédagogiques des acteurs de la préqualification et de l'insertion (DGO6)	350	350
TI	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	355	355
					Totaux pour le programme 18.21.	52 389	53 692
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.22.		
					Forem - Formation.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	117 614	117 614
TI	41	02	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (FOREM)	0	0
TI	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	0	0
TI	41	04	40	22	Financement du chèque formation	9 408	9 408
TI	41	05	40	22	Subvention pour le projet "Maison des Langues"	300	300
TI	41	06	40	22	Crédit adaptation	4 745	4 745
TI	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1 252	1 252
TI	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	21 333	21 333
TI	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1 215	1 215
TI	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	902	902
TI	41	14	40	22	(Nouveau) Subventions dédiées aux projets de la convention de partenariat Région wallonne, Forem et CPAS	1 345	1 345
TI	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - (Marshall 2.vert - axe 2)	0	6 004
TI	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	2 901	2 901
TI	41	30	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Formations Tutorat (FOREM)	80	80
TI	41	31	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.1.3 - Validation des compétences (FOREM - CVDC)	607	607

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
TI	41	32	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.1.6 - Renforcement du lien entre l'offre de formations et les métiers d'avenir (FOREM)	20 660	20 660
TI	41	33	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.2.2 - Découverte et essais métiers (FOREM)	1 424	1 424
TI	41	34	40	22	Marshall 4.0 - Axe I.4.1 - Plan Langues (FOREM)	6 759	6 759
TI	41	35	40	22	Marshall 4.0 - Axe II.1.2 - Formations des Centres de compétences articulées aux projets des pôles (FOREM)	0	0
TI	41	36	40	22	Marshall 4.0 - Axe II.2.1 - Soutenir l'innovation des entreprises (FOREM)	0	0
TI	41	37	40	22	Marshall 4.0 - Axe IV.1.1 - Formations alliance Emploi-Environnement (FOREM)	1 750	1 750
TI	41	38	40	22	Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Formations Centres de compétences - transition numérique (FOREM)	4 500	4 500
TI	41	39	40	22	Subvention pour les mesures d'accompagnement - prélèvement kilométrique - volet Formation	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	196 795	202 799
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 300	3 300
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 300	3 300
					Totaux pour le programme 18.22.	200 095	206 099
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.23.		
					Formation agricole.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
RC	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	0	0
RC	12	31	00	23	Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	0
RC	33	05	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	0	84
RC	33	06	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	925	1 550
RC	33	07	00	23	Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	0	0
RC	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	0
RC	41	01	00	23	Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	0
RC	41	16	00	23	Subvention au CESW	0	10
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	925	1 644
					Totaux pour le programme 18.23.	925	1 644
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.24.		
					IFAPME		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
TI	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	16 178	16 178
TI	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	29 259	29 259
TI	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	2 096	2 096
TI	41	20	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Harmonisation du statut des apprenants en alternance et soutien à leur encadrement en entreprise (IFAPME)	6 051	6 051
TI	41	21	40	24	Personnel et fonctionnement (Bonus)	392	392
TI	41	22	40	24	Personnel et fonctionnement (Contrat d'apprentissage industriel)	306	306
TI	41	39	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Formations Tutorat (IFAPME)	104	104
TI	41	40	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Encadrement de la formation en alternance (IFAPME)	2 144	2 144
TI	41	41	40	24	Marshall 4.0 - Axe I.1.3 - Validation des compétences (IFAPME - CVDC)	200	200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
TI	41	42	40	24 Marshall 4.0 - Axe I.1.4 - Expériences pilotes de certification équivalente IFAPME - enseignement	286	286
TI	41	43	40	24 Marshall 4.0 - Axe I.1.5 - Formation et encadrement dans les centres de formation en alternance (IFAPME)	2 881	2 881
TI	41	44	40	24 Marshall 4.0 - Axe I.1.7 - Expériences pilotes alternance - enseignement supérieur (IFAPME)	113	113
TI	41	45	40	24 Marshall 4.0 - Axe I.2.2 - Dispositif d'orientation tout au long de la vie (IFAPME)	272	272
TI	41	46	40	24 Marshall 4.0 - Axe IV.1.1 - Formations alliance Emploi-Environnement (IFAPME)	850	850
TI	41	47	40	24 Marshall 4.0 - Axe V.1.1 - Formations - transition numérique (IFAPME)	1 061	1 061
TI	41	48	40	24 Marshall 4.0 - Axe I.4.1 - Plan Langues (IFAPME)	108	108
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	62 301	62 301
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
TI	01	01	00	24 Marshall 4.0 - Axe I.3 - Actualiser l'équipement des centres de formation (IFAPME)	0	0
TI	61	02	41	24 Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	3 140	3 140
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	3 140	3 140
				Totaux pour le programme 18.24.	65 441	65 441
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.25.		
				Politiques croisées dans le cadre de la formation		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	01	00	25 Subvention dans le cadre du projet "université ouverte" (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.5)	0	0
MA	01	07	00	25 Renforcer l'accès à l'enseignement supérieur et à la formation (bassins de vie) - (Marshall 4.0 - Axe I - Mesure 1.5)	2 500	2 500
TI	01	08	00	25 Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Charleroi »	500	816
TI	01	09	00	25 Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur »	500	816
TI	01	10	00	25 Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention dans le cadre du projet « Cité des métiers de Liège »	500	764
TI	12	02	00	25 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	10	10
MA	12	03	30	25 Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cybercoles et Cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	235	280
TI	12	04	11	25 Frais de fonctionnement liés aux transferts de compétences	2 139	2 034
MA	12	05	11	25 Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	995	920
MA	14	07	10	25 Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cybercoles et cyberclasses- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	65	65
MA	33	01	00	25 Subvention à l'Eurometropolitan e-campus (Marshall 4.0 - Axe I - mesure 1.5)	0	0
MA	33	02	00	25 Subvention de base à l'Eurometropolitan e-campus	0	0
TI	33	10	00	25 Validation des compétences	250	250
TI	33	12	01	25 Subvention aux actions d'alphabétisation	1 186	1 186
TI	33	14	00	25 Marshall 4.0 - Axe I.1.2 - Harmonisation du statut des apprenants en alternance et soutien à leur encadrement en entreprise (DGO6)	6 890	6 890
MA	33	18	00	25 Plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	30	30
MA	33	20	00	25 Subventions dans le cadre des projets pilote Ecole numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	20	20
TI	41	02	40	25 Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	282	282
TI	41	03	40	25 Marshall 4.0 - Axe I.1.1 - Plateforme interactive (OFFA)	400	440
TI	41	04	40	25 Subvention au CESW	30	30

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	43	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteur Pouvoirs Locaux- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V Mesure 5.1)	30	30
TI	43	02	12	25	Subventions diverses aux administrations et pouvoirs publics	28	28
TI	43	03	00	25	Interruption de carrière : Administrations provinciales et locales	18 755	18 755
MA	45	01	00	25	Plan TIC pour l'éducation - secteurs Communauté française et Communauté germanophone- plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	70	90
TI	45	02	30	25	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	190	190
TI	45	03	00	25	Interruption de carrière : Régions, Communautés	1 745	1 745
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	37 350	38 171
<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>							
TI	01	11	00	25	Marshall 4.0 - Axe I.2.1 - Subvention en capital dans le cadre du projet « Cité des métiers de Namur»	1 000	1 000
MA	51	01	00	25	(Nouveau) financement des projets Ecoles Numériques - Plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	8 941	8 941
MA	52	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	315	315
MA	63	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur pouvoirs locaux - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	325	325
MA	65	01	00	25	Subventions en capital dans le cadre du plan TIC pour l'éducation - secteur Communauté française et Communauté germanophone - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	315	315
MA	74	01	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses - plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 5.1)	5	5
TI	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	10	10
MA	81	01	00	25	Intervention dans le cadre du projet "Campus technologique de Gosselies" (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	10 911	10 911
					Totaux pour le programme 18.25.	48 261	49 082
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
Programme 18.31. Recherche.							
<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>							
MA	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	0
MA	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	0
MA	01	03	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.1.1, 2.1.2 et 2.2.2 – FEDER	0	0
MA	01	04	00	31	Fonds structurels 2014-2020 – Mesure 1.2 - FSE	0	0
MA	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	0
MA	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	0
MA	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	0	0
MA	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	0	0
MA	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	0	0
MA	01	10	00	31	Programme "Interreg" dans le cadre de la programmation 2014-2020 des fonds structurels européens	0	0
MA	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	0	1 455
MA	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	0	53
MA	31	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de leurs activités de recherche industrielle, recherche appliquée, développement expérimental, guidance et veille technologique (y compris chercheurs FIRST)	8 885	10 711
MA	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2 860	2 860
MA	45	02	23	31	(Modifié) Subvention en vue de favoriser l'accès et le financement de projets wallons dans le cadre d'appels du Conseil Européen de la Recherche et du programme cadre Horizon 2020	600	600

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>						
MA	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	0	270
MA	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	0	0
MA	45	06	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 4.0 - II.1.2	1 000	1 000
MA	45	07	00	31	Subventions à des universités et établissements assimilés pour leurs activités de recherche industrielle et appliquée (y compris chercheurs FIRST)	29 800	25 850
MA	45	08	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
MA	45	09	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
MA	45	10	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	0	3 500
MA	45	11	00	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	0	1 098
MA	45	12	00	31	Subventions dans le cadre de projets pilotes - programme European Research Council	0	0
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	43 145	47 397
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	01	14	00	31	Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	4 000	3 600
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	4 000	3 600
					Totaux pour le programme 18.31.	47 145	50 997
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.32.		
					Aides aux entreprises - Recherche - Créativité - Innovation		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	0
MA	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	0	0
MA	01	03	00	32	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives au plan numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	18 660	8 760
MA	01	04	00	32	Fonds structurels 2014-2020 – Mesures 2.2.1 et 2.3.2 - FEDER	0	0
MA	01	05	00	32	Diagnostic de maturité numérique des entreprises	0	0
MA	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	1 246
MA	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	7
MA	01	09	10	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	0	5 456
MA	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	0	712
MA	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (Marshall 4.0 - Axe II - Mesure 1)	30 000	30 000
MA	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	7 000	4 320
MA	01	13	00	32	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	7 500	5 300
MA	01	14	00	32	Fonds structurels 2014-2020 - Mesure 1.2 - FSE	0	0
MA	01	15	00	32	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG V - 2014-2020)	0	0
MA	12	02	00	32	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	80
MA	31	01	00	32	Subventions à des entreprises pour des études de faisabilité technique, la protection des droits de propriété industrielle, les services de conseil et soutien à l'innovation (y compris chercheurs FIRST)	6 200	5 900
MA	31	02	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle et de développement expérimental	19 850	12 000
MA	31	03	00	32	Soutien aux incubateurs wallons	1 850	1 850
MA	31	04	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL FUTUROCITE (EURO GREEN IT INNOVATION CENTER)	320	320
MA	31	05	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	500	500

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux		
	1-2	n°	3-4		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation	
	sec	ord.	sec				
<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>							
MA	31	06	22	32	Subvention de fonctionnement à l'ASBL ID CAMPUS	230	230
MA	31	07	00	32	Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation	500	475
MA	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
MA	33	01	00	32	Subvention à l'ASBL Groupement de Redéploiement Economique pour la mise en œuvre du projet « LIEGETOGETHER"	250	250
MA	33	02	00	32	(Modifié) Subvention à l'asbl Centre de Compétence TechnofuturTIC relative à l'animation et l'encadrement du réseau d'espaces publics numériques et du dispositif de médiation numérique dans les communes de la Wallonie (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	0	150
MA	40	01	00	32	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0
MA	43	01	00	32	Développement du réseau des Espaces Publics Numériques (EPN) dans le cadre de la stratégie numérique de Wallonie - appel à projets (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1)	0	0
MA	45	01	23	32	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	93 035	77 631
					<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	51	01	00	32	Subvention à la SOFICO en vue du développement d'un pôle spacial en synergie avec la station ESA de Redu - volet "pose d'une connexion fibre optique" dans le cadre du programme compétitivité régionale et emploi du FEDER (2007-2013)	0	0
MA	51	03	00	32	Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	0	0
MA	63	02	00	32	Subventions dans le cadre de l'expérience-pilote DIGITAL CITIES (Marshall 2.vert - axe II)	0	1 653
MA	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	54 000	45 100
MA	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	0	152
MA	81	04	00	32	Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental prototyping	24 650	15 000
MA	81	05	00	32	Développer l'innovation dans le secteur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (Marshall 4.0 - Axe IV - Mesure 4.2)	0	0
MA	81	06	00	32	Soutenir le développement du secteur numérique (Marshall 4.0 - Axe V - Mesure 1.3)	0	0
					<i>Totaux pour le Titre II.</i>	78 650	61 905
					Totaux pour le programme 18.32.	171 685	139 536
					<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
					<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
					<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
					Programme 18.33.		
					Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.		
					<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	0	0
MA	01	03	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	1 950	2 250
MA	01	04	00	33	Subventions relatives au soutien de la valorisation et de la diffusion des résultats de la recherche	3 242	900
MA	12	02	00	33	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	1 700	1 391
MA	12	03	00	33	Frais de jury et d'organisation du programme WALINNOV	0	0
MA	41	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3 700	3 700
					<i>Totaux pour le Titre I.</i>	10 592	8 241

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			L I B E L L E S	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
MA	74	06	00	33 Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				Totaux pour le programme 18.33.	10 592	8 241
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 18.34.		
				Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	01	00	34 Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation		
				<i>Solde au 1er janvier</i>	25 230	75 064
				<i>Recettes de l'année en cours</i>	24 000	24 000
				<i>Disponible pour l'année</i>	49 230	99 064
				<i>Dépenses à charge du Fonds</i>	19 000	19 000
				<i>Solde du fonds budgétaire au 31 décembre</i>	30 230	80 064
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	19 000	19 000
				Totaux pour le programme 18.34.	19 000	19 000
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	19 000	19 000
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	30 230	80 064
				Totaux pour la division organique 18.	3 331 028	3 287 721
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	19 115	16 015
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	19 000	19 000
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	30 332	80 166

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 19		
				Fiscalité		
				Programme 19.01.		
				Fonctionnel		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	11	03	00	01 Rémunérations et allocations du personnel	20 964	20 964
LA	12	01	00	01 Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	49	49
LA	12	04	00	01 Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	154	154
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	21 167	21 167
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	74	01	00	01 Achat de biens meubles durables	0	0
LA	74	03	00	01 Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	87	87
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	87	87
				Totaux pour le programme 19.01.	21 254	21 254
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Programme 19.02.		
				Fiscalité		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
LA	01	01	11	02 Provision destinée à prendre en charge les frais des deux représentants de la Région wallonne au Conseil d'administration de la SCIP	2	2
LA	01	04	00	02 Traitements, allocations et indemnités du personnel affecté à la mise en œuvre de la LSF, de la nouvelle autonomie fiscale et des nouvelles compétences transférées du fédéral	0	0
LA	01	05	00	02 Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique	19 680	20 760
LA	12	01	00	02 Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	367	365
LA	12	02	00	02 Frais d'impression	38	363
LA	12	03	00	02 Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	1 585	1 585
LA	12	04	00	02 Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	0	0
LA	12	05	11	02 Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	2 088	1 938
LA	12	06	11	02 Provision pour la prise en charge de la partie des frais de fonctionnement de la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP) supportée par la Région wallonne	40	40
LA	21	01	60	02 Autres Intérêts - Intérêts de retard sur autres que sur dettes commerciales	0	0
LA	34	01	31	02 Remboursements	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	23 800	25 053
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
LA	01	06	00	02 Provision mesures d'accompagnement péage kilométrique dans le cadre des mesures complémentaires	2 000	2 000
LA	72	01	00	02 Travaux d'aménagement des bâtiments administratifs dédiés au prélèvement kilométrique	75	75
LA	74	01	00	02 Achat de biens meubles durables, y compris de matériel informatique	45	114
LA	74	02	22	02 Provision pour prise en charge de la Région wallonne d'achat de biens meubles pour la Structure de Coordination de l'Information patrimoniale (SCIP)	100	100

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
LA	74	03	00	02 Applications informatiques - Acquisition et développement	4 828	3 056
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	7 048	5 345
				Totaux pour le programme 19.02.	30 848	30 398
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 19.	52 102	51 652
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi- nistre ordon- nateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 32		
				<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens</i>		
				Programme 32.01.		
				Cofinancements européens 2007 - 2013		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	01 Cofinancements européens 2007 - 2013	0	0
PM	43	01	00	01 Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	0	0
				<i>Titre II. - Dépenses de capital</i>		
PM	81	01	00	01 Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	0	0
				<i>Totaux pour le Titre II.</i>	0	0
				Totaux pour le programme 32.01.	0	0
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 32.	0	0
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 33		
				Provision interdépartementale Plan Marshall 4.0		
				Programme 33.02.		
				Plan Marshall 4.0		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
MA	01	01	00	02 Pôles de compétitivité - Recherche - Formation (Marshall 4.0)	28 500	28 500
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	28 500	28 500
				Totaux pour le programme 33.02.	28 500	28 500
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				<i>Totaux pour la division organique 33.</i>	28 500	28 500
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2017

(En milliers EUR)

Mi-nistre ordonnateur	A.B.			LIBELLES	Crédits initiaux	
	1-2 sec	n° ord.	3-4 sec		Crédits d'engagement	Crédits de liquidation
				<i>i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs</i>		
				Division organique 34		
				<i>Provisions interdépartementales pour la programmation 20014-2020 des cofinancements européens</i>		
				Programme 34.01.		
				Cofinancements européens 2014 - 2020		
				<i>Titre I. - Dépenses courantes</i>		
PM	01	01	00	01 Cofinancements européens 2014 - 2020	296 485	133 283
PM	43	01	00	01 Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens 2014-2020	0	0
				<i>Totaux pour le Titre I.</i>	296 485	133 283
				Totaux pour le programme 34.01.	296 485	133 283
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux pour la division organique 34.	296 485	133 283
				<i>Dont programme d'investissement</i>	—	—
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	—	—
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	—	—
				Totaux généraux	13 668 738	13 354 688
				<i>Dont crédits de liquidation non limitatifs</i>	—	—
				<i>Dont programme d'investissement</i>	365 103	328 889
				<i>Dont fonds budgétaires</i>	185 377	190 377
				<i>Solde des fonds budgétaires au 31 décembre</i>	251 758	387 425
				<i>Vu pour être annexé au projet de décret</i>		